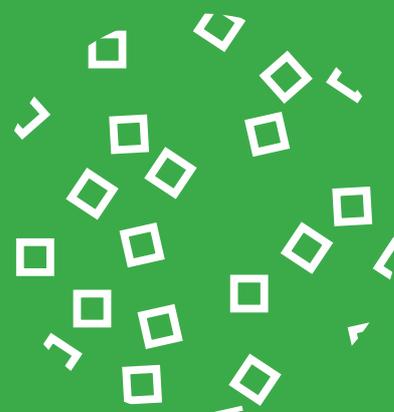
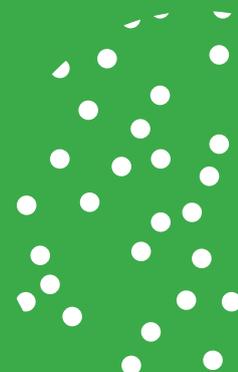
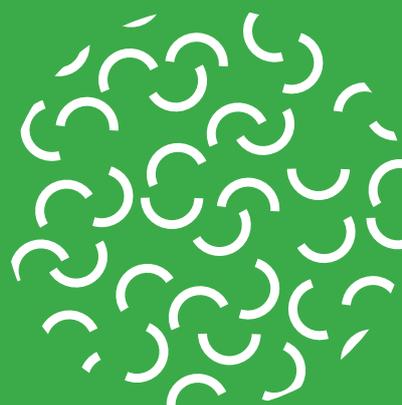


Rapport annuel 2017



Sur le prix
& la qualité
du service
public de
prévention et
de gestion
des déchets
du Grand Nancy



métropole
GrandNancy
Eurocité humaine

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION..... 5

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"	5
LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2017	7
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	7
PREVENTION	7
POURSUITE DE LA SECURISATION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE	8
LE LIVRET D'ANIMATIONS SCOLAIRES	9
INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES EN VIEILLE VILLE	9
PLAN DE RELANCE DU TRI AVEC ECO EMBALLAGES ET ECOFOLIO	9
TEST D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES ORDURES MENAGERES	10
CREATION D'UN GROUPEMENT POUR LA VENTE DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE	10

2 - PREVENTION.....11

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY	12
ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	12
LES GISEMENTS PRIORITAIRES	13
LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS	15
LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	15
LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	16
LE COMPOSTAGE PARTAGE.....	17
LE LOMBRICOMPOSTAGE.....	18
LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS	18
PARTENARIAT AVEC EMMAUS	19
LES TEXTILES	19
LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS	20
SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »	20
LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !.....	20
SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS.....	21
INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION	21

3 – ASPECTS TECHNIQUES22

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE	23
ORGANISATION DE LA COLLECTE	23
LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	24
LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	25
LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS	29
LE TRI AU BUREAU	29
RESULTATS 2017 : LA COLLECTE EN CHIFFRES.....	30
LA COLLECTE EN DECHETTERIES	36
DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE	36
DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE	38
DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIE	40
DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE	43
RESULTATS 2017 : LA COLLECTE EN DECHETTERIE EN CHIFFRES	43

BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2017	46
LE TRAITEMENT DES DECHETS	48
VALORISATION MATIERE	50
VALORISATION ORGANIQUE	52
VALORISATION ENERGETIQUE	53
ENFOUISSEMENT.....	56
4 - COMMUNICATION.....	57
LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	58
LES AMBASSEDEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI	59
LES MAITRES COMPOSTEURS	59
LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS	59
JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE	58
5 - ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	60
	60
LES RELATIONS CONTRACTUELLES	61
COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT.....	61
ECO EMBALLAGES.....	61
LES AUTRES ECO-ORGANISMES	61
LES ASPECTS FINANCIERS	62
LES INVESTISSEMENTS	62
LE FONCTIONNEMENT	64
FINANCEMENT DU SERVICE	66
LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	66
LA REDEVANCE SPECIALE	67
LES APPORTS EN DECHETTERIE.....	68
LES ECO ORGANISMES	69
LES AUTRES RECETTES	69
BILAN DES RECETTES	70
PRESENTATION ANALYTIQUE DES COUTS	71
METHODE UTILISEE.....	71
STRUCTURE DES COUTS.....	72
PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES	72
PRESENTATION ET ANALYSE DES COUTS AIDES	73
ANALYSE DES COUTS A LA TONNE	74
EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY	75
EVOLUTION DES COUTS DU GRAND NANCY	75
ANNEXE : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES	78

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

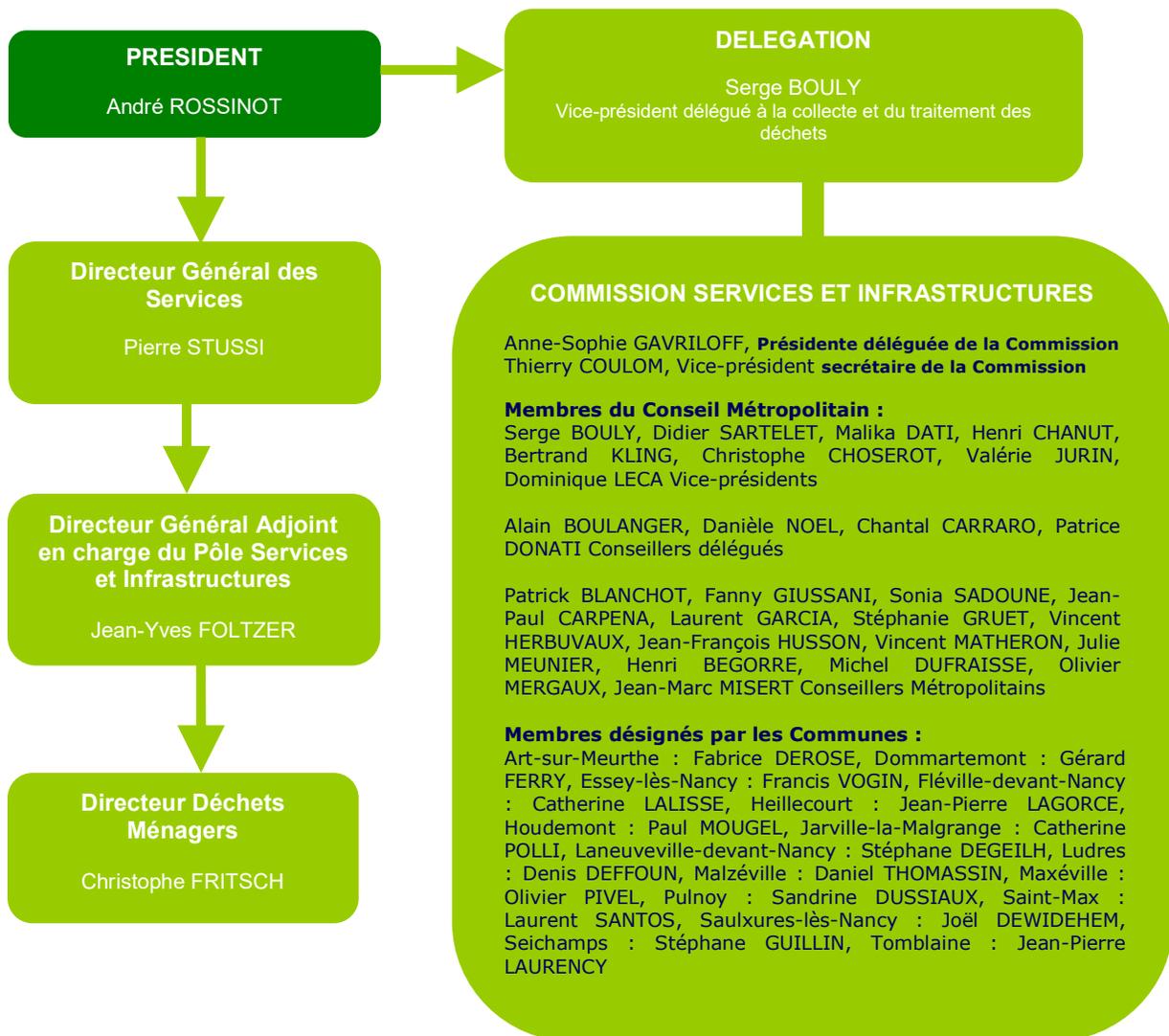
1

INTRODUCTION

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"

256 000 habitants, 14 230 ha, 20 communes....autant de raisons de mutualiser et partager. Dans cet objectif, dès 1975, le District Urbain de Nancy a pris la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets encombrants.

Après avis de la commission spécialisée, le Grand Nancy décide, par le biais de délibérations du Conseil Métropolitain ou de son bureau, de tout ce qui concerne cette compétence : travaux, budgets, ...



La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée par la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 29 agents répartis en deux principaux services : « Exploitation et relations usagers » et « Etudes, travaux et tri ».

LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2017

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

RESULTATS 2017

Sur l'année 2017, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression :

- La part des déchets recyclés s'est améliorée (emballages + 2,28 % ; verre + 0,49 % ; déchetterie + 1,66 %) alors que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles baisse comme chaque année pour atteindre 70 425 tonnes en 2017 (soit - 0,41 % par rapport à 2016).
- Avec la poursuite de la mise en place des bennes réservée aux meubles usagers sur les déchetteries, ce sont 254 tonnes de mobiliers supplémentaires qui ont été triées en 2017 comparé à 2016, pour atteindre 2 400 tonnes transportées et traitées par l'éco organisme « écomobilier », sans coût pour le Grand Nancy.

Le tonnage total de déchets sur le territoire est stable en 2017 et atteint 129 723 tonnes, soit l'équivalent de l'année 2016 (+ 0,07 %).

PREVENTION

NOUVEAU PLPDMA 2018-2020

Le Grand Nancy s'engage depuis plusieurs années en faveur de la réduction des déchets en mobilisant des moyens et des partenaires sur des thèmes tels que le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la réparation et du réemploi ou encore l'éco-consommation. Ces actions sont mises en œuvre sur l'agglomération dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets porté par la Métropole.

La Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de définir un nouveau programme opérationnel pour la période 2018-2020. Par délibération du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016 et conformément à la loi, une commission consultative dédiée a été créée. Elle associe élus et acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations, etc.) dans le but de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et relais autour de cette démarche.

Sous la présidence de Serge BOULY, Vice-président délégué à la prévention et à la gestion des déchets, cette instance de dialogue et de concertation a pour rôle de travailler à la révision du programme d'actions, puis de suivre annuellement sa mise en œuvre une fois ce programme adopté par la collectivité.

Les réunions plénières et ateliers de travail de cette commission consultative ont mobilisé 90 personnes dans une démarche de co-construction et ont

abouti à la proposition d'une centaine d'actions pour le prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Grand Nancy.

A l'appui des propositions formulées, la Direction Déchets Ménagers a rédigé un programme qui a été présenté le 13 novembre à cette commission, qui a donné un avis favorable.

Les habitants seront consultés début 2018 pour donner leur avis et faire part de leurs idées.

ARRIVEE D'UN 3EME MAITRE COMPOSTEUR EN OCTOBRE 2017

Il a pour mission de mettre en place des sites de compostage partagé et de réaliser des animations pédagogiques dans les écoles.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION FAVORISANT L'EMERGENCE DES ATELIERS REPAIR CAFES

La Métropole et la MJC Lorraine ont signé à l'été 2017 une convention permettant à la MJC Lorraine d'accompagner pour une durée d'un an tout Repair Café qui souhaiterait s'implanter sur le territoire et ainsi bénéficier de l'expérience accumulée depuis 2 ans par la MJC Lorraine.

Il s'agit ainsi de lancer une dynamique locale pour que ce dispositif s'inscrive durablement sur le territoire : des rendez-vous réguliers, à des horaires complémentaires, proche géographiquement des habitants de l'agglomération.

La MJC Lorraine et la Métropole prévoient la création de 20 Repair Cafés dans les deux années à venir.

A l'automne 2017, une réunion a été organisée afin d'identifier des porteurs de projets, et une autre réunion afin d'identifier des citoyens répar'acteurs bénévoles.

Pour communiquer autour du projet, un site web dédié a été créé par la MJC Lorraine dans le cadre de la convention [www.repairgrandnancy.fr].

POURSUITE DE LA SECURISATION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le travail engagé depuis plusieurs années par la Métropole et les communes du Grand Nancy sur l'amélioration de la sécurité de tous lors de la collecte des déchets ménagers s'est poursuivi en 2017.

En 2016, tous les maires avaient été invités à monter à bord des camions de tournée de collecte des ordures ménagères afin d'appréhender les difficultés rencontrées par les équipages de collecte lors des tournées. Cette opération s'est poursuivie en 2017 tout comme le travail de résolution des points noirs de collecte.

36 points noirs ont trouvé une solution en 2017, ce qui ramène à 424 le nombre de points noirs restant à traiter.

LE LIVRET D'ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2017, le Grand Nancy a travaillé à l'élaboration d'un livret pédagogique à destination des écoles primaires de la Métropole. Ce livret présente les différentes animations proposées aux écoles sur les thèmes de la prévention et du tri des déchets. Diffusé en octobre 2017, ce livret remporte un vif succès puisque les demandes d'animations scolaires sont nombreuses. De plus, il a permis de faire connaître les animations proposées par les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri à de nouvelles écoles qui ne les avaient jamais sollicités jusqu'à présent.

INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES EN VIEILLE VILLE

Afin de réduire les nuisances sonores liées aux passages quotidiens des camions de collecte et d'améliorer la propreté du secteur, des conteneurs enterrés ont été installés depuis 2016 sur le secteur de la Vieille Ville de Nancy. Les derniers conteneurs ont été posés au cours du premier trimestre 2017, ce qui porte à 22 le nombre de points de collecte installés sur le secteur. Ce dispositif d'envergure permet ainsi aux habitants du secteur d'y déposer leurs déchets 7j/7. Depuis mars 2017, cette collecte a totalement remplacé la collecte en porte-à-porte sur ce secteur. Un travail important de communication de proximité auprès des usagers, réalisé par les agents de la Direction Déchets Ménagers, a accompagné ce changement de pratique.

PLAN DE RELANCE DU TRI AVEC ECO EMBALLAGES ET ECOFOLIO

En partenariat avec Eco-Emballages d'une part et Ecofolio d'autre part, le Grand Nancy s'est investi dans un important plan de relance du tri des emballages, du verre et des papiers.

En 2016, de nombreuses actions se sont concrétisées avec notamment la mise en place de nouveaux équipements pour une proximité toujours plus importante et donc un geste de tri facilité, mais aussi avec diverses actions visant à sensibiliser et informer les usagers sur les enjeux du tri et du recyclage et sur les modalités (quoi trier, comment trier et devenir des déchets).

Les équipements en conteneurs aériens, semi enterrés et enterrés se sont poursuivis en 2017. Les partenariats avec Eco Emballages et Ecofolio ont pris fin en juin 2017. Sur 2 ans, les résultats montrent des tonnages en légère augmentation sur 2016 et 2017 pour le verre (+ 4 % par rapport à 2015) et les emballages (+ 7 % par rapport à 2015). Pour le papier, la baisse du tonnage en 2017 de 3,66 % reflète une tendance constatée de façon générale au niveau national du fait de la baisse globalement sur gisement de papier. Cela étant, cette baisse est moins importante sur le Grand Nancy que sur le reste du territoire où elle se situe aux alentours de 7 %, preuve que les Grands Nancéiens ont renforcé leur geste de tri.

TEST D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE POUR LES ORDURES MENAGERES SOUS LA FORME D'UN CONTENEUR DE 4 M³ POSE AU SOL

Rue Mon Désert à Nancy a été installé un point d'apport volontaire de surface destiné à la collecte des ordures ménagères. Ce nouvel équipement remplace 6 bacs gris (appelés communément point de regroupement) installés jusqu'alors sur deux places de stationnement où étaient constatés des problèmes de propreté (dépôts aux alentours des conteneurs).

La Métropole et la ville de Nancy ont donc décidé de tester ce nouvel équipement dont les avantages sont les suivants :

- Désencombrement de l'espace public : cette borne remplace 6 conteneurs installés sur 2 places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- Economie : les bornes se posent à même le sol ce qui ne nécessite donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi enterré ou enterrés ;
- Hygiène : une pédale en bas de la borne permet l'ouverture d'une trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité (jusqu'à 4 m³) ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir cagettes et gros sacs évitant les dépôts aux pieds de la borne.

CREATION D'UN GROUPEMENT POUR LA VENTE DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Les matériaux issus de la collecte sélective (bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, acier, aluminium, cartons de déchetteries, briques alimentaires) sont triés puis vendus à des repreneurs de matériaux, les recettes venant financer en partie les coûts liés à leur collecte et leur tri.

Des contrats sont donc signés avec des repreneurs après une consultation permettant de retenir la meilleure offre en prenant en compte un certain nombre de critères (prix, exutoires, qualité de service, ...).

Les contrats en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2017, le Grand Nancy a proposé aux collectivités voisines de réaliser une consultation commune, le Grand Nancy se chargeant de coordonner l'opération. Ainsi, un groupement de 14 collectivités s'est créé regroupant plus de 650 000 habitants. La consultation a été réalisée en novembre 2017 et a permis de trouver des repreneurs communs à toutes les collectivités permettant ainsi de bénéficier des meilleures offres. Les contrats ont été signés par chaque collectivité à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période de 3 ans renouvelable 2 ans.

2

PREVENTION

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.



En cohérence avec l'adage « **Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas** », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- l'élimination.

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY

ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) définit et planifie des actions de sensibilisation et de proximité, en s'appuyant sur des partenaires et des relais. Il s'agit d'encourager les acteurs (usagers, associations, administrations, entreprises) à changer durablement leur comportement en proposant des alternatives générant moins de déchets et en démontrant que **chacun peut tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la prévention des déchets**. La prévention des déchets est l'affaire de tous.

Engagé très tôt sur ce sujet, le Grand Nancy a mis en œuvre son premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) sur la période 2010-2015. Mobilisant des moyens et des partenaires, ce programme a vu la réalisation d'actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la réparation et du réemploi, l'éco-consommation ou encore la sensibilisation de la jeunesse.

Ce premier PLP a permis d'atteindre l'objectif de réduction fixé par le Grenelle, à savoir une réduction de 7 % des quantités d'ordures ménagères entre 2010 et 2015.

Rendus obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012 (Code de l'environnement, art. L. 541-15-1), les PLP évoluent suite à la parution du décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 :

- leur champ d'action s'étend aux déchets de déchetteries et concerne à présent l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et ce, en cohérence avec la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte,
- l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La Métropole a ainsi engagé en 2016 la révision de son PLP, en mettant en place une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée de 10 élus métropolitains et de 10 structures du territoire (*par délibération n°28 du Conseil réuni le 23 septembre 2016*).

L'installation de la Commission consultative (CCES) le 21 novembre 2016 a permis de lancer la phase de révision du PLP pour d'aboutir à un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Les réunions plénières et ateliers de travail de cette commission consultative ont mobilisé 90 personnes dans une démarche de co-construction et ont abouti à la proposition d'une centaine d'actions pour le prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Grand Nancy.

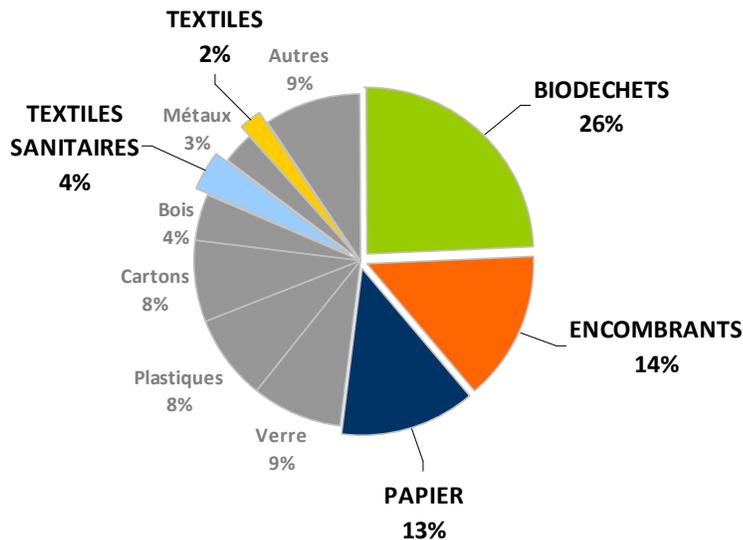
A l'appui des propositions formulées, la Direction Déchets Ménagers a rédigé un programme qui a été présenté le 13 novembre à cette commission, qui a donné un avis favorable.

Les habitants seront consultés début 2018 pour donner leur avis et faire part de leurs idées. Le vote du PLPDMA au printemps 2018 permettra de déployer le plan d'actions pendant 3 ans sur la période 2018-2020.

En parallèle de cette démarche, les actions fortes du PLP se sont poursuivies en 2017 ; leurs avancées sont présentées dans les pages suivantes.

LES GISEMENTS PRIORITAIRES

Les gisements de déchets collectés sur le Grand Nancy, toutes collectes confondues, sont présentés sur le schéma ci-dessous en % du tonnage collecté (données issues de l'étude de caractérisation des OMA sur le Grand Nancy [Inddigo, 2011]). L'enjeu de réduction quantitative porte essentiellement sur les **biodéchets** (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire) et les **encombrants**. Des actions spécifiques sont également engagées sur les textiles.



Gisements des déchets du Grand Nancy toutes collectes confondues (en tonnages)

Les biodéchets

Le tiers de la poubelle des Grands Nancéiens est constitué de « biodéchets » (50 % déchets de jardin et 50 % de cuisine). Cela représente environ 23 000 tonnes de biodéchets incinérées annuellement (dont 4 300 tonnes de gaspillage alimentaire) alors que compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire. La collecte et le traitement de ces biodéchets représentent pour le Grand Nancy un enjeu financier d'environ 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, la Métropole accompagne **la lutte contre le gaspillage alimentaire** et afin d'assurer la bonne gestion des biodéchets restants -c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter – elle promeut le **paillage** et le **compostage**.

Le gaspillage alimentaire représente donc pour le Grand Nancy des enjeux environnementaux, éthiques, réglementaires, économiques et d'équilibre alimentaire, à la jonction de la Loi de Transition Energétique, du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et du

programme national pour l'alimentation.

Les encombrants

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2011 (Modecom), chaque grand nancéen jette chaque année environ 64 kg d'encombrants (meubles, bibelots, ...) auxquels s'ajoutent 11 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets (qui représente près de 20 000 tonnes par an) est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

Au-delà de l'intérêt qu'elle présente en termes de réduction des déchets, la promotion du réemploi et de la réparation constitue également une opportunité de **mettre en avant les acteurs socio-économiques liés au réemploi et à la réparation** de notre territoire.

Plusieurs structures de réemploi et d'insertion sont présentes et actives sur le Grand Nancy. Néanmoins, les habitants ne sont pas toujours au fait des possibilités, ponctuelles ou permanentes, de réparation et réemploi qui existent près de chez eux.

Le papier

A l'automne 2016, près de 44 % des Grands Nancéiens disent avoir manifesté leur souhait de ne pas recevoir de publicité, via l'apposition d'un autocollant Stop pub ou assimilés sur leur boîte aux lettres [source : *Qualitest pour le compte du Grand Nancy : Enquête prévention des déchets, 2016*]. Parmi ceux qui ne l'ont pas apposé, 54 % se disent intéressés par l'autocollant Stop pub.

Les textiles sanitaires

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit approximativement le volume de sa chambre.... Ainsi plus de

3 000 tonnes de couches jetables usagées sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois (âge moyen d'acquisition de la propreté).

Ces 3 000 tonnes représentent 63 % des textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et coûtent au Grand Nancy près de 800 000 € TTC par an pour leur gestion (collecte et traitement notamment).

Outre une réduction significative des déchets, l'utilisation des couches lavables permet également de soutenir des emplois locaux et d'offrir une possibilité aux ménages et aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de maîtriser leurs budgets « couches ».

LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS

LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2017 :

- ✓ Versement d'une subvention à l'association Pain contre la Faim qui récupère en amont des circuits de collecte ordures ménagères le pain non consommé sensibilisant par là même la population sur ce gaspillage ;
- ✓ Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte) ;

- ✓ Poursuite du dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires.

Résultats

- ✓ 4 établissements (3 établissements scolaires et 1 établissement de soins) ont intégré le dispositif d'accompagnement qui a débuté par une phase de diagnostic (campagne de pesée des déchets et évaluation des pratiques en matière de préparation et de services des repas) dont l'objectif est d'évaluer le gaspillage alimentaire qui représente environ 30 % des quantités préparées. La phase opérationnelle a débuté en 2017 en permettant d'ajuster les pratiques et sensibiliser les publics à la thématique en vue de limiter le gaspillage alimentaire et développer le compostage au sein des établissements.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

Résultats

Pour la seule année 2017, le Grand Nancy a vendu **590 composteurs** (363 en bois et 227 en plastique), portant le total à près de 15 400 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

Annoncé à l'automne 2015, l'arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères couplé à l'opération « Les déchets verts, j'en fais mon affaire » a conduit des Grands Nancéiens à se doter d'un composteur, à augmenter leur capacité de compostage et a encouragé les nouveaux arrivants à s'équiper.

	2015	2016	2017
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	526	739	590

L'enquête téléphonique menée par Qualitest auprès des Grands Nancéiens en septembre 2016 montre une pratique du compostage déjà bien installée :

- 25,6 % des Grands Nancéiens pratiquent le compostage (dont 43,3 % avec un composteur acheté auprès du Grand Nancy),
- 51,3 % des Grands Nancéiens qui résident dans une maison compostent.

LE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.



Dans cet espace, les habitants renouent avec le monde du vivant et participent activement à la mise en œuvre du cycle naturel de décomposition de la matière végétale pour en produire une nouvelle ressource utilisée sur le site ou par les participants.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- Des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- Un support technique réactif auprès des référents ;
- Le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- La sensibilisation des habitants.

Résultats



Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2017, 26 nouveaux sites ont vu le jour.

Fin 2017, 46 sites de compostage partagé fonctionnent sur le territoire et on estime que plus de 750 foyers sont engagés dans cette pratique.

LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. A l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.



Résultats

En 2017 :

- 6 sessions de formation ont été organisées,
- 70 foyers et 1 entreprise ont suivi une formation au lombricompostage,
- 54 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, **325 foyers/entreprises/écoles** ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.

LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS



Pour encourager et promouvoir les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching,...) et de toucher de nouvelles cibles.

Actions

Le Grand Nancy a par conséquent mis en place en 2014 un réseau de guides-composteurs et vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-composteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour

sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité. Il travaille en équipe.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

Résultats

Les guides-composteurs du Grand Nancy se sont mobilisés autour de l'organisation de stands de sensibilisation sur le compostage, le lombricompostage et le paillage lors de Nature en Fête au Parc Sainte Marie en mai 2017 et Jardins de Ville, Jardins de Vie au parc Montaigu de Laneuveville-devant-Nancy en septembre 2017.

A ce bilan se rajoutent les conseils prodigués auprès de leurs familles, amis, collègues, voisins et connaissances !

A la fin de l'année 2017, le réseau de guides-composteurs comptait plus de 12 guides actifs.

PARTENARIAT AVEC EMMAUS

En 2017, le partenariat conclu avec les compagnons d'Emmaüs s'est poursuivi, par les permanences dans les déchetteries de Nancy et d'Essey-lès-Nancy, tous les samedis à partir d'avril et jusqu'à fin octobre. Ces permanences permettent aux habitants de l'agglomération de donner une seconde vie à leurs objets en bon état.

LES TEXTILES

Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

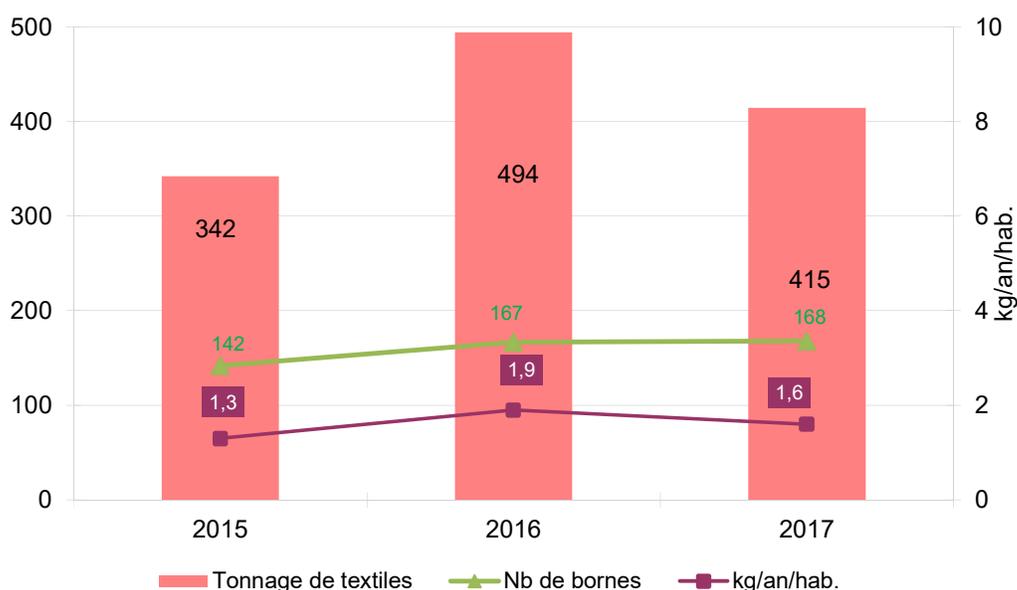
En 2011, les habitants du Grand Nancy jetaient 11 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2011), chiffre supérieur à la moyenne nationale. Sur le territoire, seules quelques bornes textiles étaient installées en raison d'initiatives privées.

Fort de ce constat, en 2012, le Grand Nancy a signé une convention avec Eco TLC, éco organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles et a désigné Eco Textiles comme prestataire de collecte. Un objectif d'implantation de 131 bornes a été fixé.

Au 31 décembre 2017, 168 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 415 tonnes de textiles dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Eco-Textile a signalé au Grand Nancy un nombre croissant de bornes forcées, ce qui pourrait expliquer la baisse de tonnage constatée sur 2017. Une surveillance accrue sera effectuée en 2018 en lien avec les communes et les bornes actuelles se verront progressivement remplacées par un modèle renforcé et plus esthétique.

Evolution du tonnage des textiles collecté



LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS

SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

Ils accompagnent les travaux pédagogiques menés dans les écoles sur la thématique des biodéchets en mettant à disposition des écoles des composteurs. En 2017, ce sont 3 écoles qui ont bénéficié du dispositif.

LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !

Pour accompagner l'arrêt de la collecte des déchets avec les ordures ménagères effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 et en cohérence avec le règlement du service de gestion des déchets ménagers adopté en conseil communautaire le 3 juillet 2015, une campagne de communication propose aux Grands Nancéiens des alternatives vertueuses pour l'environnement.

Cet accompagnement s'est articulé autour d'une campagne d'information grand public et de formations spécifiques assurées par les maitres-composteurs.

En complément, une information est apposée sur les déchets verts présentés malgré tout à la collecte des ordures ménagères, et donc laissés sur place par les équipages de collecte.

SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS

La Semaine Européenne de Réduction des déchets (novembre 2017) a été l'occasion de lancer une nouvelle animation s'articulant autour de la fabrication des produits ménagers au naturel. En utilisant quelques produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille ou savon noir, bicarbonate de sodium, acide citrique, etc) il est possible de fabriquer soi-même les produits utiles au nettoyage de la maison, en limitant les emballages et l'exposition aux substances indésirables.

Cette animation réalisée notamment lors d'une journée au Centre commercial Saint Sébastien à Nancy a remporté un vif succès

INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Energétique) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	100	100,6	100,6	98,0	97,5	94,5	91,9	91,6
CARTONS-EMBALLAGES-VERRE-PAPIER	100	101,6	98,0	97,2	97,5	97,5	99,8	99,8
TOTAL ENCOMBRANTS + DECHETTERIES	100	96,1	80,7	81,1	93,3	91,9	101,4	102,5
TOTAL DMA	100	99,4	94,2	92,7	96,2	94,1	95,8	95,9

3

**ASPECTS
TECHNIQUES**

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

ORGANISATION DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés ou semi-enterrés). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite incinérés au centre de valorisation de Ludres.

La fréquence de collecte varie selon les secteurs de 2 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

* Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;

* Autres secteurs : 2 fois par semaine (C2).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

LA COLLECTE SELECTIVE

Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du

contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière) :

- **verre et papier** : essentiellement par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

- **emballages** : en porte-à-porte, grâce à des écosacs (sacs transparents), voire des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers un centre de tri où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques (PET clair, PET coloré, PEHD), les emballages métalliques (acier et aluminium).

- **cartons des professionnels** : une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit

en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale

(mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LES BACS

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'un code barre servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte. Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas

particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- couleur différente (bacs gris) ;
- intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy) : 36 dispositifs en place.

	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Evolution 2016-2017
Bacs Ordures Ménagères dont points de regroupement	61 749 (4 708)	62 248 (4 442)	62 914 (4270)	+ 1,07 %
Ecobacs Emballages (*)	3 349	3 487	3 683	+ 5,62 %
Ecobacs Verre (*)	1 068	1 109	1 150	+ 3,70 %
Ecobacs Papier (*)	1 697	1 551	1 737	+ 11,99 %
Bacs Cartons (**)	2 023	2 148	2 295	+ 6,84 %
Total de Bacs	69 886	70 543	71 779	+ 0,94 %

(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels

(**) réservés aux professionnels

LES ECOSACS

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.



Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L)
1 PERS	1 X 25 sacs
2 PERS	2 X 25 sacs
3 PERS	2 X 25 sacs
4 PERS	3 X 25 sacs
+ 1 PERS	3 X 25 sacs

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs.

Le Grand Nancy distribue environ 4 millions d'écosacs par an.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. En conséquence le nombre annuel de sacs « noirs » distribués est passé 11,7 millions à 700 000.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.



LES CONTENEURS DE SURFACE

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.

49

nouveaux conteneurs installés en 2017 sur les communes de Essey-lès-Nancy, Saint-Max, Villers-lès-Nancy et Nancy.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) ⇒ amélioration de l'aspect visuel ;
- il réduit la manutention ;



- il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles ⇒ plus de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- il libère des locaux dans les immeubles ;
- il permet à l'utilisateur de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

53

Nouveaux conteneurs semi-enterrés implantés en 2017 :

- 6 dans le cadre de la poursuite des projets de renouvellement urbain sur le plateau de Haye, communes de Nancy et Maxéville.
- 45 nouveaux conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la Métropole.

LES CONTENEURS ENTERRES

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets.



Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit.

38

**Nouveaux conteneurs
enterrés installés en 2017.**

Les nouvelles implantations ont concerné :

- La mise en place de conteneurs verre et papier sur Nancy, Villers-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy,
- L'extension en conteneurs enterrés du secteur Ville Vieille sur Nancy,
- Le début d'équipement du quartier Nancy Grand Cœur.

Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire :

Nombre total	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV Verre	381	431	461	+ 6,96 %
Dont de surface	265	308	324	+ 4,87 %
Dont enterrés	22	25	34	+ 36,00 %
Dont semi-enterrés	94	98	103	+ 5,10 %
PAV Papier	381	434	465	+ 7,14 %
Dont de surface	265	311	328	+ 5,79 %
Dont enterrés	21	24	33	+ 37,50 %
Dont semi-enterrés	95	99	104	+ 5,05 %
PAV Ordures ménagères	540	596	639	+ 7,21 %
Dont enterrés	30	53	69	+ 30,19 %
Dont semi-enterrés	510	543	570	+ 4,97 %
PAV Emballages	308	328	348	+ 5,45 %
Dont enterrés	4	4	8	+ 100,00 %
Dont semi-enterrés	304	324	340	+ 4,94 %
TOTAL	1 610	1 789	1 913	+ 6,93 %

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

- entretiens des équipements de collecte : remplacement des pièces défectueuses (couvercles, roues...)
- lavage des bacs en points de regroupement tous les deux mois
- lavage des points d'apport volontaire de surface deux fois par an
- lavage des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés quatre fois par an.

LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser. Néanmoins, une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés ou ramassés par le service propreté du Grand Nancy sont ensuite enfouis en

installation de stockage pour les déchets non dangereux.

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

LE TRI AU BUREAU



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés.

La collecte s'effectue à la demande par mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire.

Le tri au bureau en chiffres :

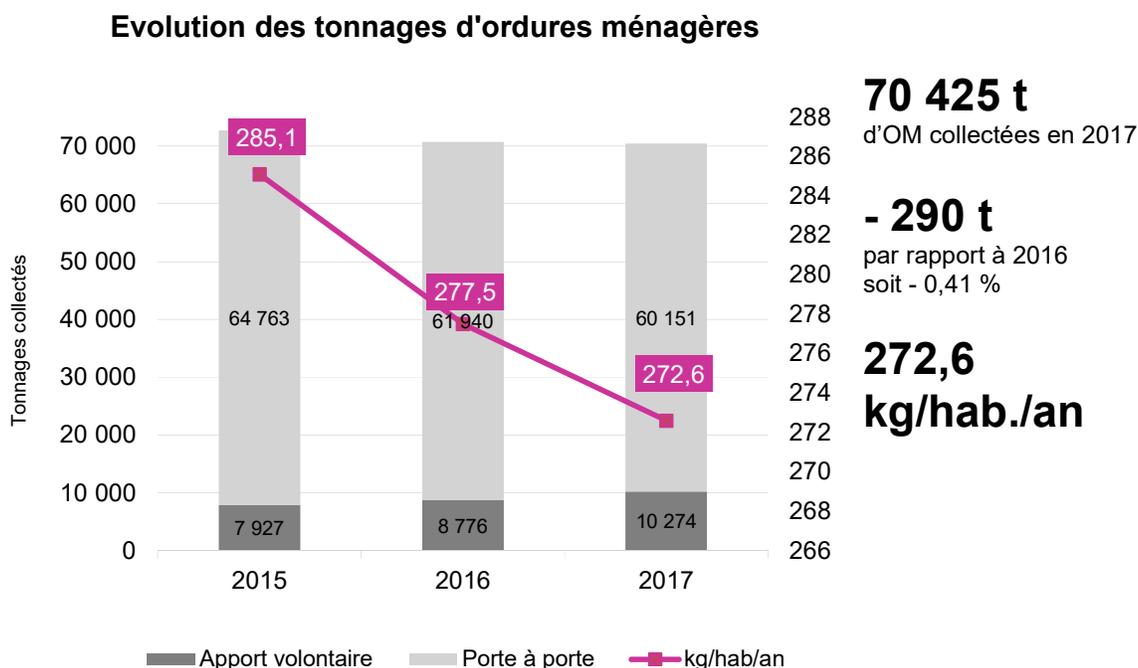
- 320,5 tonnes collectées en 2017 (+ 20,16 % par rapport à 2016) ;
- 700 sociétés ont signé une convention au 31 décembre 2017.

RESULTATS 2017 : LA COLLECTE EN CHIFFRES

A noter : en 2017 l'ADEME a effectué un changement important de la population de référence. Cette population est ainsi passée de 254 836 en 2016 à 258 303 en 2017 pour le Grand Nancy. Ce changement explique les évolutions parfois différentes entre la production de déchets et le ratio calculé à l'habitant.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées est en baisse depuis plusieurs années. En 2017, cette tendance se confirme à nouveau :



La baisse des tonnages d'ordures ménagères est notamment à mettre en lien avec les actions de réduction à la source des déchets (arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016, poursuite des opérations de sensibilisation des habitants...).

Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 272,6 kg d'ordures ménagères par an ce qui est en deçà des données de collecte nationales¹ dont la moyenne par habitant s'élève à 325 kg/an, en milieu urbain dense.

¹ Enquête collecte 2009 - Ademe

LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (16 565 t) diminue légèrement par rapport à 2016 (- 0,1 %).

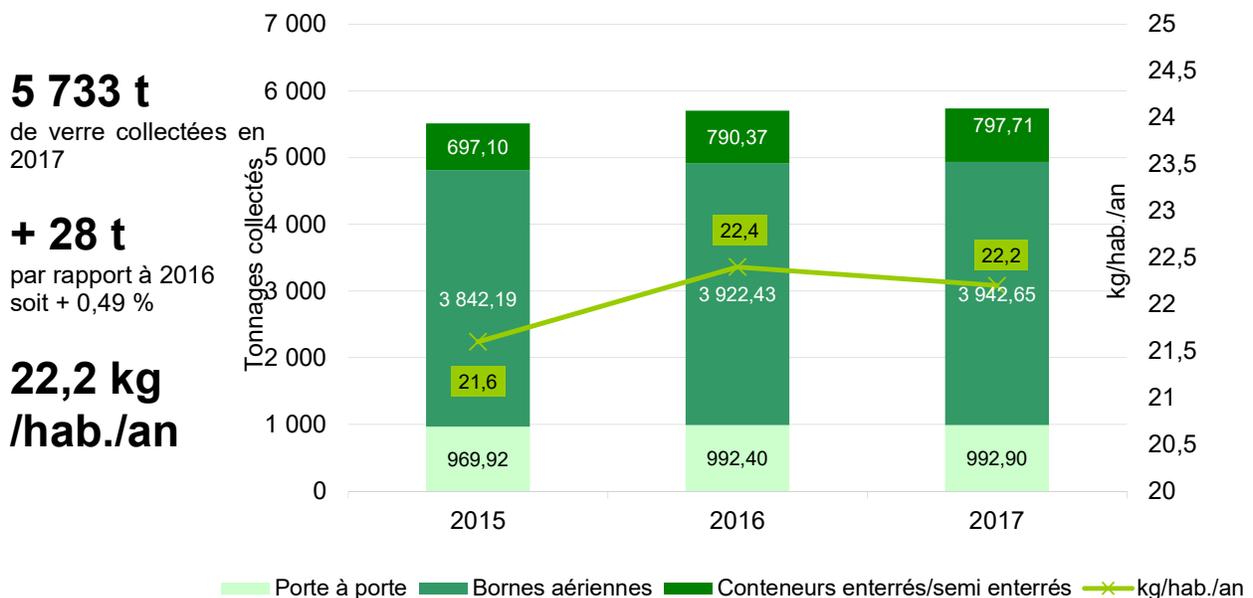
Le verre

Les tonnages de verre collectés augmentent en 2017 (+ 0,49 %) pour atteindre 5 733t.

Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 22,2 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 18 kg/an en milieu urbain dense².

Toutefois, d'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens**.

EVOLUTION DU TONNAGE DE VERRE COLLECTE



² Enquête collecte 2009 - Ademe

Les emballages

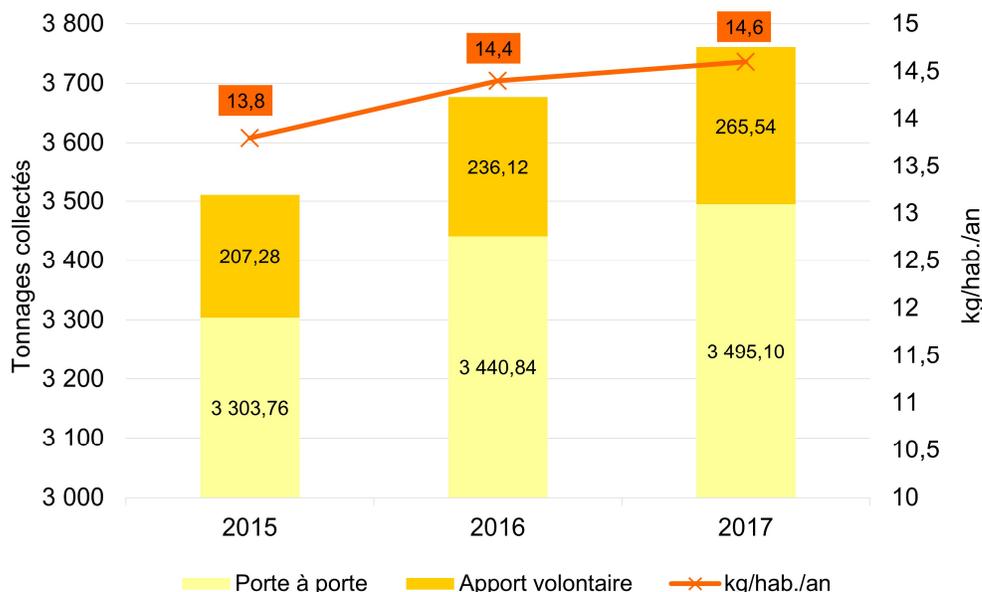
Le tonnage d'emballages collecté en 2017 augmente pour atteindre 3 761 t en 2017 (+ 2,28 %). Cette augmentation est toutefois plus mesurée que les autres années (+ 4.7 % en 2016). Les tonnages se répartissent ainsi :

3 761 t
d'emballages
collectées en 2017

+ 83,68 t
par rapport à 2016
soit + 2,28 %

**14,6 kg/
hab. / an**

EVOLUTION DU TONNAGE D'EMBALLAGES COLLECTE



En matière de qualité du tri des emballages, le refus de tri avoisine les 20 %.

Le papier

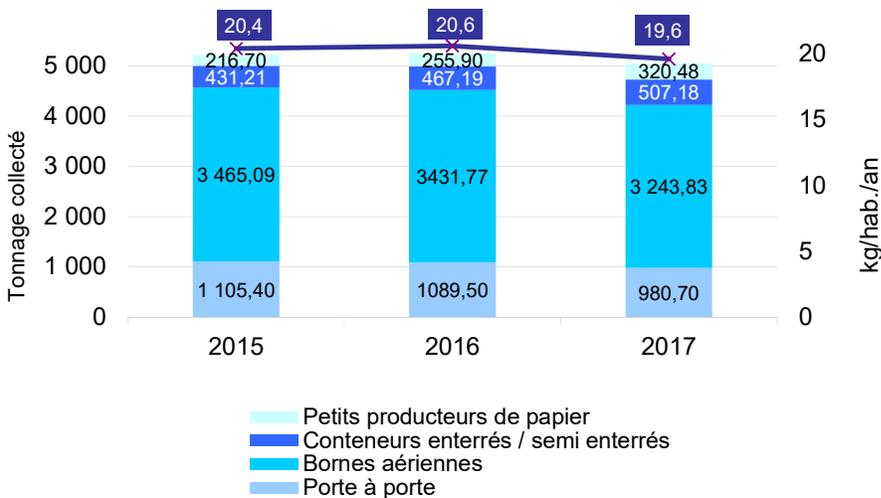
Les tonnages de papier collectés en 2017 diminuent par rapport à 2016 (- 3,66 %). Cette baisse est constatée depuis plusieurs années par toutes les collectivités en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple).

5 052 t
de papiers collectées
en 2017

- 192,16 t
par rapport à 2016
soit - 3,66 %

**19,6 kg
/hab./an**

EVOLUTION DU TONNAGE DE PAPIER COLLECTE

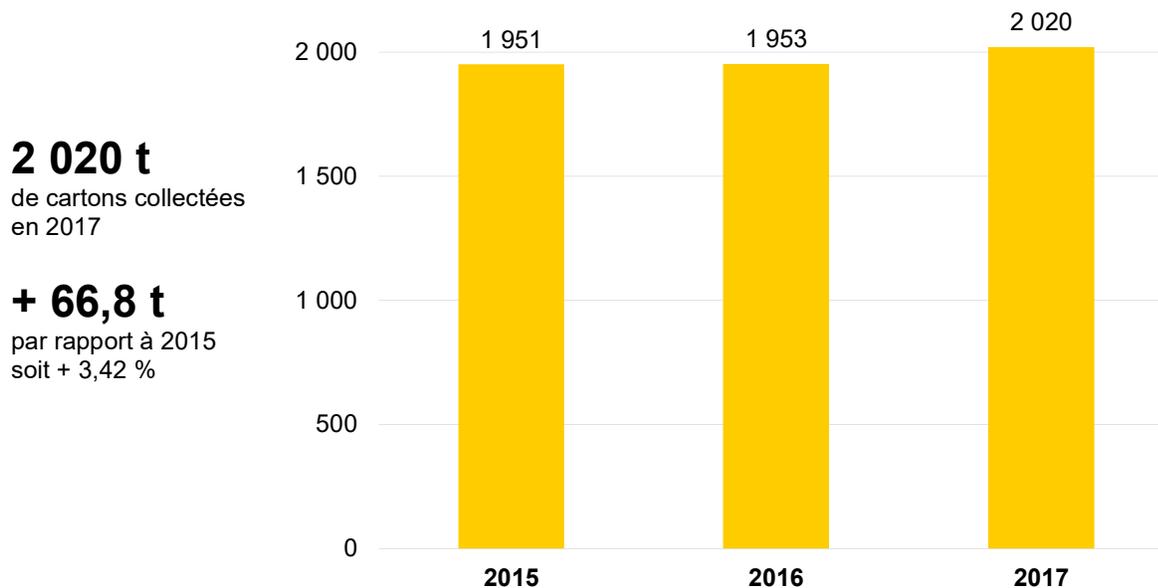


Il n'existe pas de données pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange. Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 34,2 kg d'emballages et de papiers par an contre 41 kg au niveau national en milieu urbain dense³.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur l'agglomération.

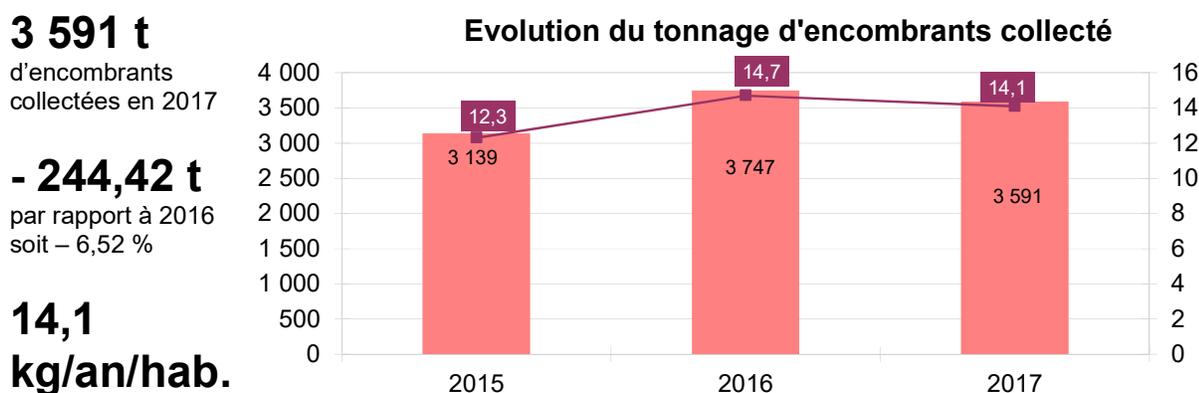
Le carton des professionnels

Evolution du tonnage de carton collecté



On note une augmentation de cette collecte en 2017 (+ 3,42 %).

Les encombrants

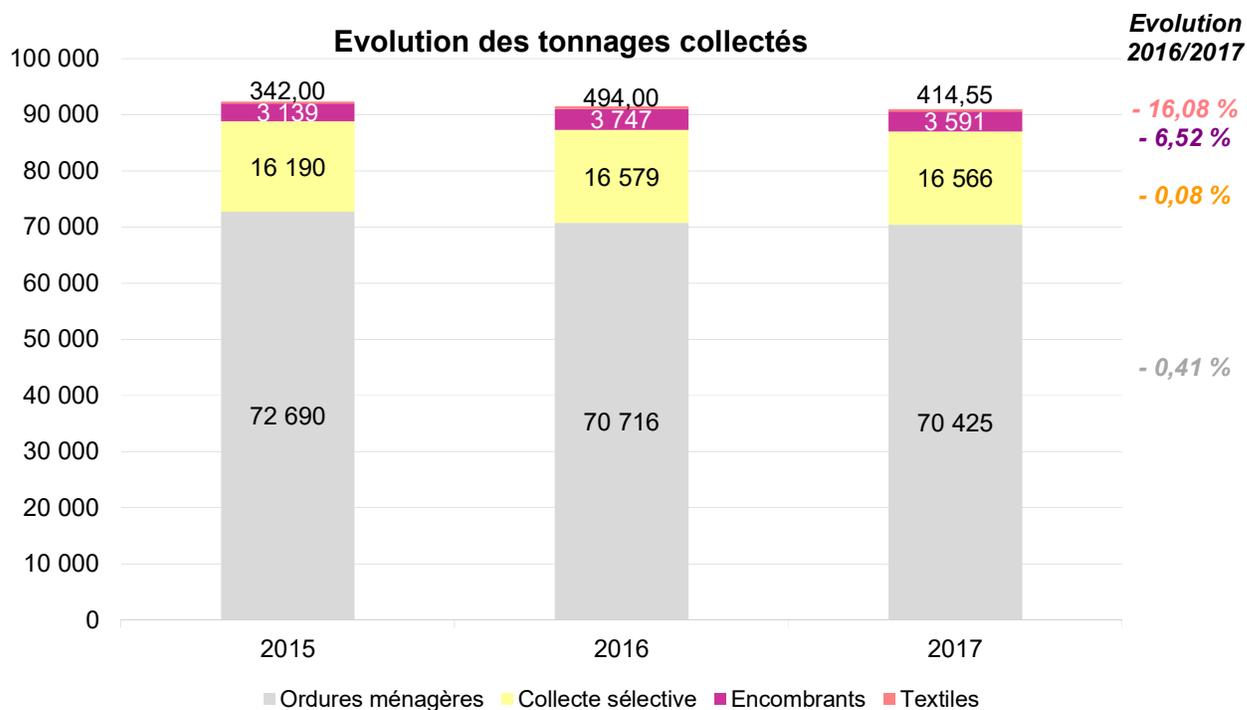


La baisse de tonnage constatée en 2015 est due à l'évolution du service de collecte des encombrants en porte-à-porte (passage de 2 collectes annuelles à 1). Les

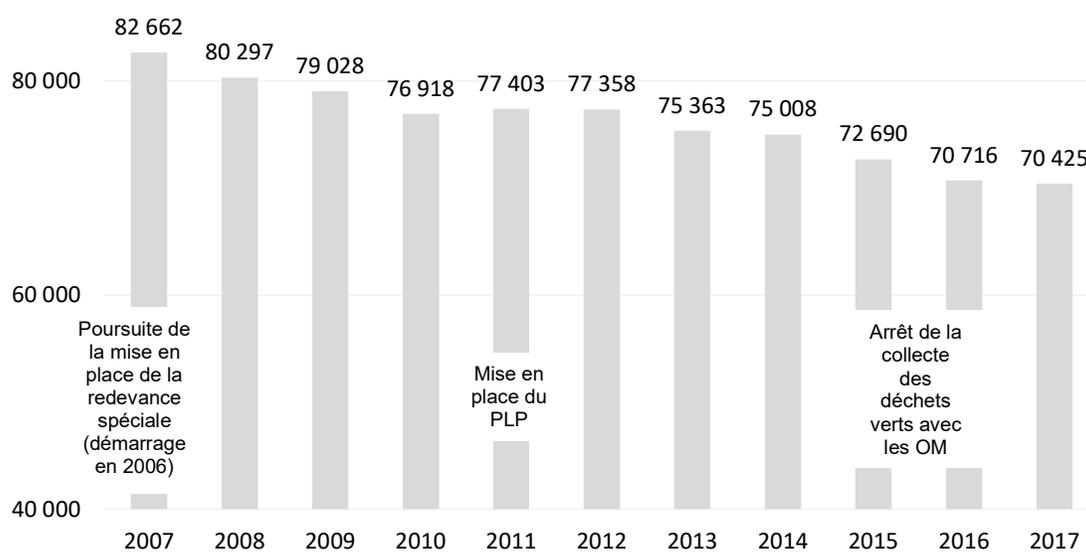
³ Enquête collecte 2009 - Ademe

tonnages ont augmenté en 2016 du fait d'une adaptation des usagers à ces nouvelles modalités pour diminuer légèrement en 2017.

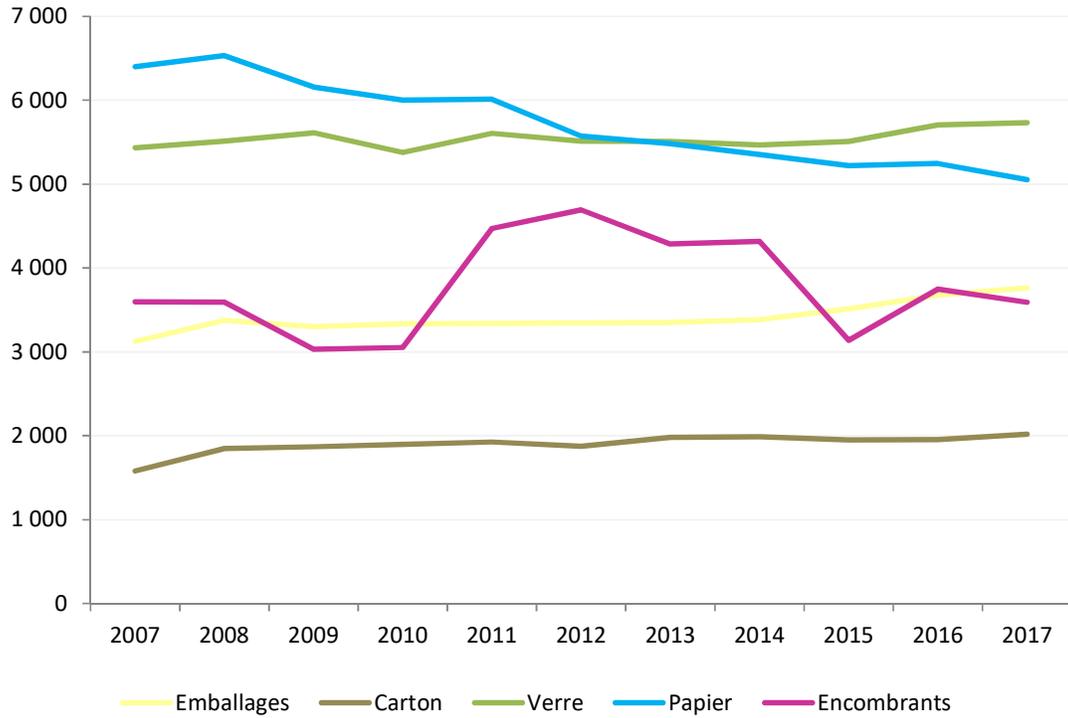
L'ANNEE 2017 EN BREF ...



Evolution des tonnages d'ordures ménagères sur 10 ans



Evolution des tonnages de déchets recyclables et d'encombrants sur 10 ans



LA COLLECTE EN DECHETTERIES

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier, ...), de bricolage (gravats, bois, ...), de jardin (déchets verts) et toxiques (huile, piles, ...).

DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE

LES 9 DECHETTERIES DU GRAND NANCY	HORAIRES D'OUVERTURE
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures Heillecourt : Parc d'Activités Est Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard (RN4) Ludres : RN 57 Malzéville : proche rond point de Pixérécourt Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	Lundi au vendredi 13h30 à 19h30* Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 12h et 13h30 à 19h30*
Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913)	Voir horaires page suivante
Nancy : boulevard Jean Moulin	7 j / 7 – 7h30 à 19h30
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	7 j / 7 – 9h à 12h et 13h30 à 19h30*

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

Pour répondre au souhait des élus de la commune d'Essey, une évolution des horaires est en test sur la déchetterie d'Essey-lès-Nancy depuis le 1^{er} juillet 2017. Désormais, la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ouvre ses portes aux horaires suivants :

	JANV/FEV	MARS/OCT	NOV/DEC
Lundi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Mardi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Mercredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Jeudi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Vendredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Samedi	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30
Dimanche	9h-12h	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30

DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE

FONCTIONNEMENT

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts leurs sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand

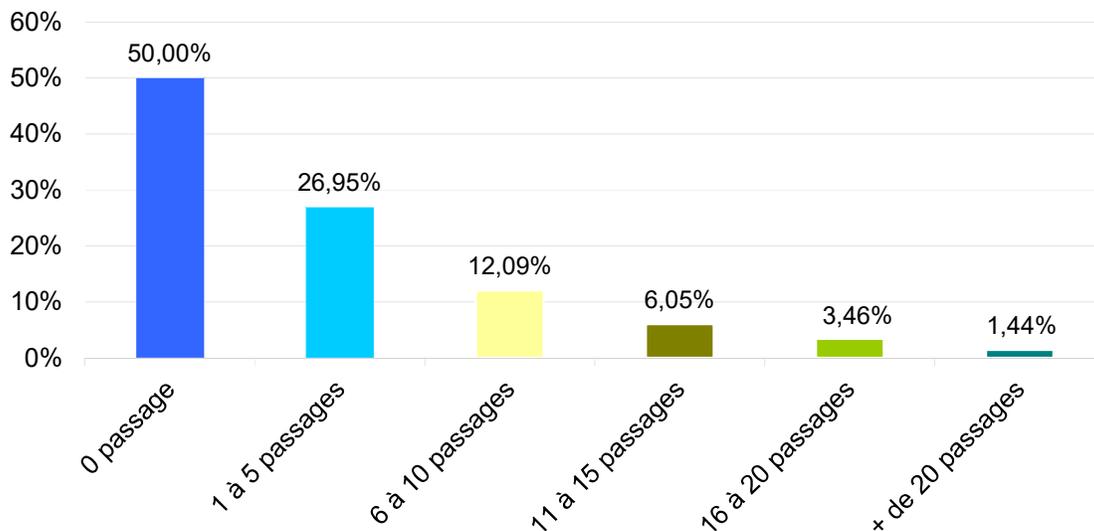
Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

BILAN DE L'ANNEE 2017

Au 31 décembre 2017, plus de 80 000 cartes ont été distribuées.

Le graphique ci-dessous présente la fréquence d'utilisation des cartes : seuls 1,4 % des cartes ont été utilisées plus de 20 fois et 50 % des cartes distribuées n'ont pas été utilisées en 2017.

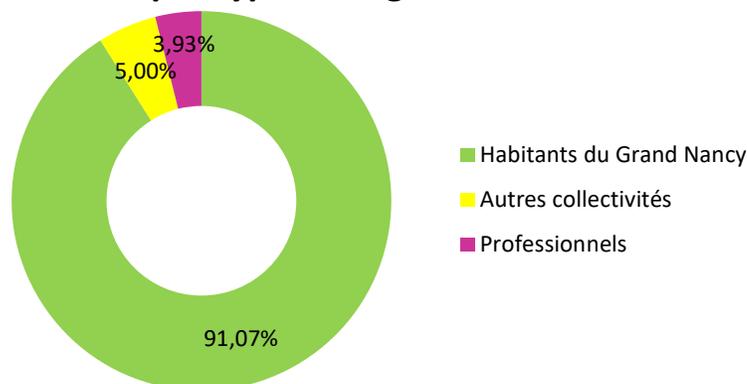
Bilan des passages en déchetterie par les particuliers



En 2017, 364 255 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus (soit – 2,6 % par rapport à 2016).

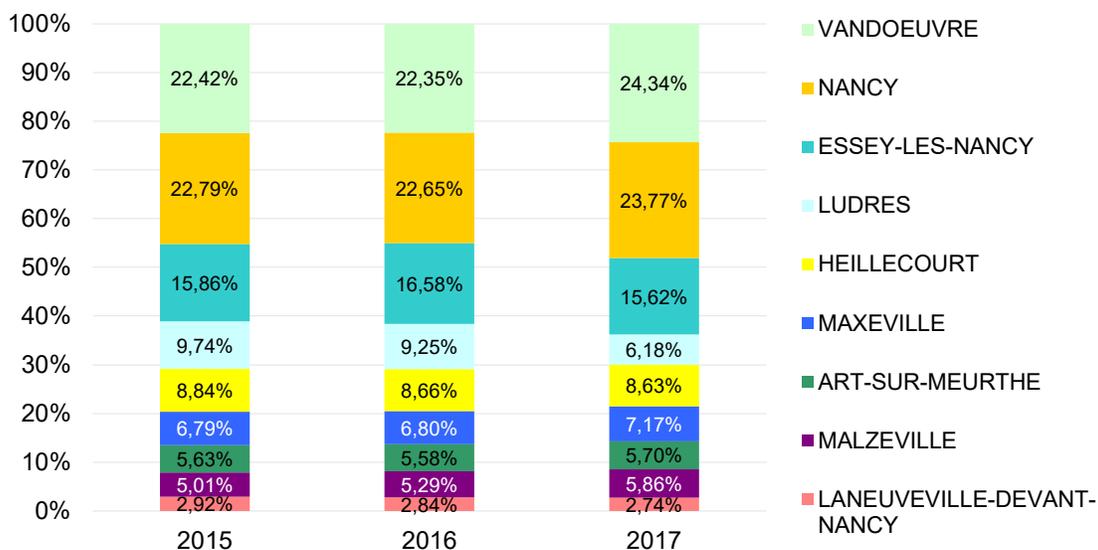
La répartition des entrées peut être répartie de la façon suivante :

Répartition des passages en déchetteries par type d'usagers



Les particuliers totalisent à eux seuls 96 % du nombre d'entrées en 2017.

Evolution de la représentativité des entrées par déchetterie



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que 3 déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandoeuvre (24,34 %), Nancy (23,77 %) et Essey-lès-Nancy (15,62 %). La baisse de fréquentation sur la déchetterie de Ludres est due en partie à un problème de fonctionnement de la barrière d'entrée de la déchetterie. Les passages des usagers ont été comptabilisés manuellement, minimisant le nombre de passages en raison de l'affluence sur la déchetterie (Comptage approximatif des passages en période de grande affluence). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, à la demande de leur intercommunalité, les habitants de la Communauté de communes de Moselle et Madon n'ont plus accès aux déchetteries du Grand Nancy, ses habitants se rendant auparavant principalement sur la déchetterie de Ludres.

DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

LES DECHETS NON DANGEREUX

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- Gravats ;
- Ferrailles ;
- Bois ;
- Végétaux ;
- Cartons ;
- Encombrants ;
- Bouchons ;
- Polystyrène ;
- Bâches et films plastique ;
- Pneus (sans jantes) ;
- Huiles de friture (déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville).

LES DECHETS TOXIQUES

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs, Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.

Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2017, 8,4 tonnes de piles ont été collectées.

Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.



Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2017, 128,8 tonnes collectées et traitées gratuitement par EcoDDS. 65 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Cédilor.

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Conformément au principe « pollueur-payeur », le décret du 20 juillet 2005 a imposé aux producteurs de DEEE la prise en charge de leur collecte et de leur traitement pour valorisation ou élimination, et ce, à compter du 11 novembre 2006.

Dans ce cadre, le Grand Nancy a établi une convention avec OCAD3E et Eco Systèmes, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. A cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Ce nouveau dispositif a été mis en place sur le Grand Nancy le 1^{er} octobre 2007.

Désormais, les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- Le gros électroménager froid ;
- Le gros électroménager hors froid ;
- Les écrans ;
- Les petits appareils en mélange ;
- Les lampes à décharge.

En 2017, 1 096 tonnes de DEEE, soit 4,3 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une baisse de 7,8 % par rapport à 2016.

Le détail des tonnages collectés est le suivant :

	Poids (tonnes)	Nombre d'appareils (estimation)
GEM HF Gros électroménagers hors froid	333,7	6 589
GEM F Gros électroménagers froid	171,6	3 455
Ecrans	170	10 014
PAM Petits appareils en mélange	420,3	177 756
TOTAL	1 095,6	197 814

Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés.

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	885
Poids de matières valorisées énergétiquement	82
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	129

Les appareils sont ensuite démantelés afin que les matières premières secondaires (ferraille, métaux, verre, ...) puissent être séparées et récupérées.

Matières obtenues :	Poids (tonnes)
Ferraille	497
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)	116
Plastique recyclé	222
Autres matières	260

LES DEEE PARTICULIERS ...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2017 s'élève à 2,59 tonnes.

LES MEUBLES

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandoeuvre en 2014, Essey en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de

Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

2 400 tonnes ont ainsi été collectées en 2017.

LES BOUCHONS PLASTIQUES

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. En 2013, le Grand Nancy a signé une convention avec l'association lui permettant, grâce au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, de poursuivre son action dans de bonnes conditions. De plus, le Grand Nancy s'engage à renforcer le partenariat avec l'association en communiquant sur les opérations menées par l'association, en mettant à disposition des contenants sur les déchetteries permettant la collecte des bouchons par l'association.

En 2017, 16,7 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

FILMS PLASTIQUES ET LE POLYSTYRENE

Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2017, 740 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 2 299 m³ de polystyrène.

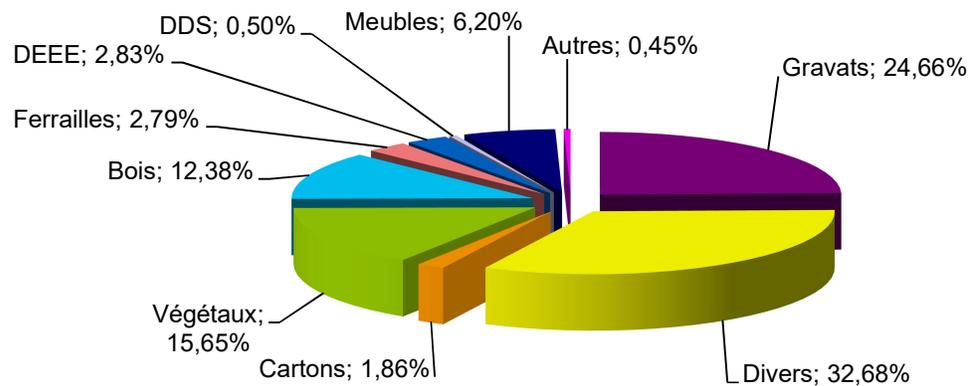
DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE

Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- Ordures ménagères
- Pneus jantés
- Bouteilles de gaz
- Déchets d'amiante liée
- Déchets radioactifs

RESULTATS 2017 : LA COLLECTE EN DECHETTERIE EN CHIFFRES

Part représentative de chaque matériau dans le tonnage total collecté en déchetterie



Evolution des tonnages par catégorie de déchets

	2015	2016	2017	% sur total 2017	Evolution 2016-2017
Gravats	9 364	9 155	9 549	24,66 %	+ 4,31 %
Divers	10 823	11 657	12 657	32,68 %	+ 8,58 %
Cartons	645	709	719	1,86 %	+ 1,40 %
Végétaux	5 175	6 861	6 062	15,65 %	- 11,65 %
Bois	5 065	4 863	4 795	12,38 %	- 1,38 %
Ferrailles	1 064	1 182	1 080	2,79 %	- 8,63 %
DEEE	1 072	1 189	1 096	2,83 %	- 7,86 %
DMS	213	206	194	0,50 %	- 5,91 %
Huiles alimentaires	5,3	6,1	7,4	0,02 %	+ 21,82 %
Lampes	0,7	0,52	0,51	-	- 1,92 %
Piles	12,4	10,7	8,4	0,02 %	- 21,71 %
Bouchons	16,5	17	16,7	0,04 %	- 1,88 %
Néons	1,9	2,2	2,1	0,01 %	- 5,55 %
Pneus*	39,5	48,8	75,5	0,19 %	+ 54,67 %
Meubles	1 292	2 146	2 400	6,20 %	+ 11,83 %
Batteries	-	36	28,1	0,07 %	- 21,80 %
Huiles minérales	-	7	36,8	0,10 %	+ 425,86 %
Total	34 789	38 096	38 727	100 %	+ 1,66 %

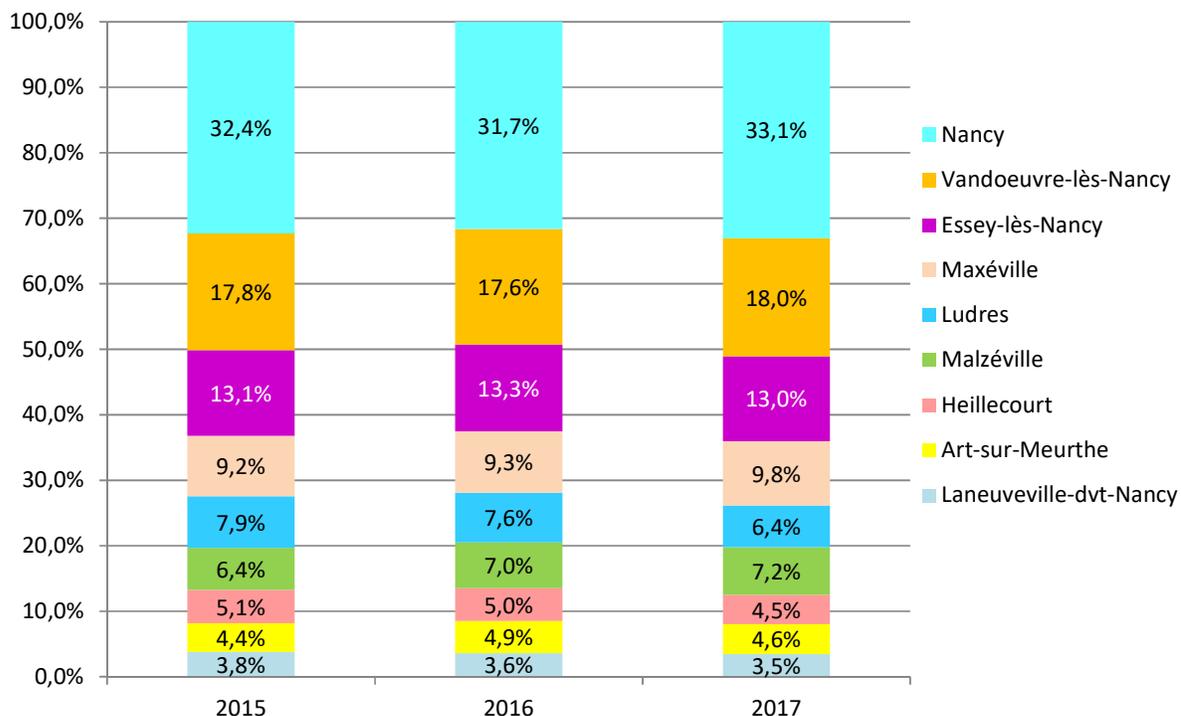
*poids moyen d'un pneu 7,2 kg

L'année 2017 a été marquée notamment par :

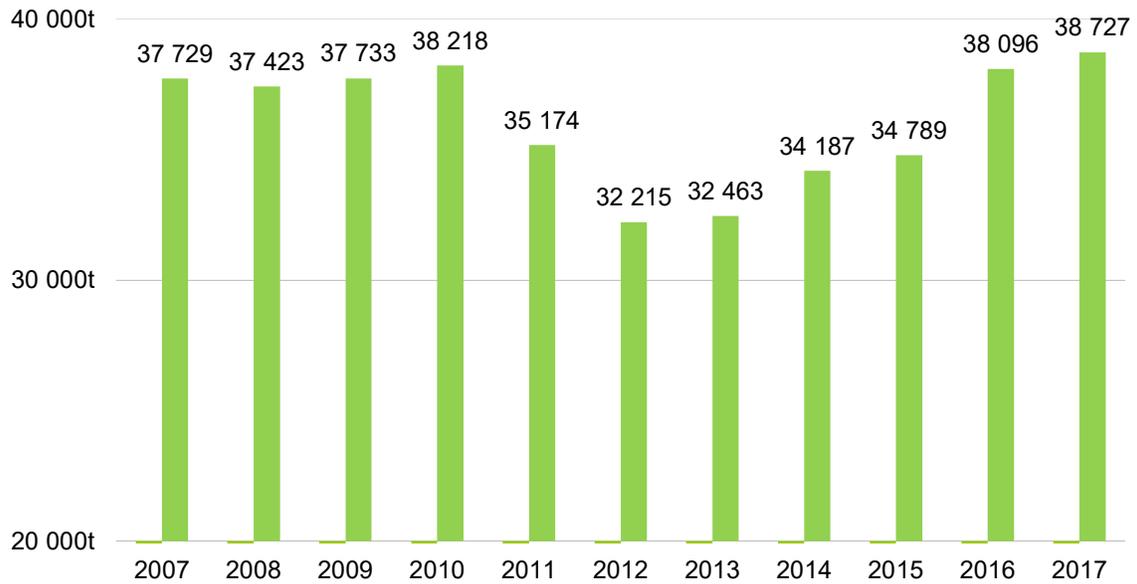
- la poursuite de la mise en place de bennes « mobilier » sur les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville (+ 254 tonnes) ;
- Une relative stabilisation des tonnages totaux après 2 années de forte hausse ;

- Une augmentation du flux « divers » qui se poursuit. Des actions ont commencé à être engagées à l'encontre de certains utilisateurs professionnels repérés. Des contacts ont été pris avec certaines communes pour mettre en œuvre des actions en association avec les communes car elles disposent du pouvoir de police ;
- une baisse du tonnage de déchets verts apportés en déchetterie pouvant être liée à l'appropriation de plus en plus forte des bonnes pratiques au jardin pour y gérer ses déchets verts.

Répartition des tonnages collectés par déchetterie



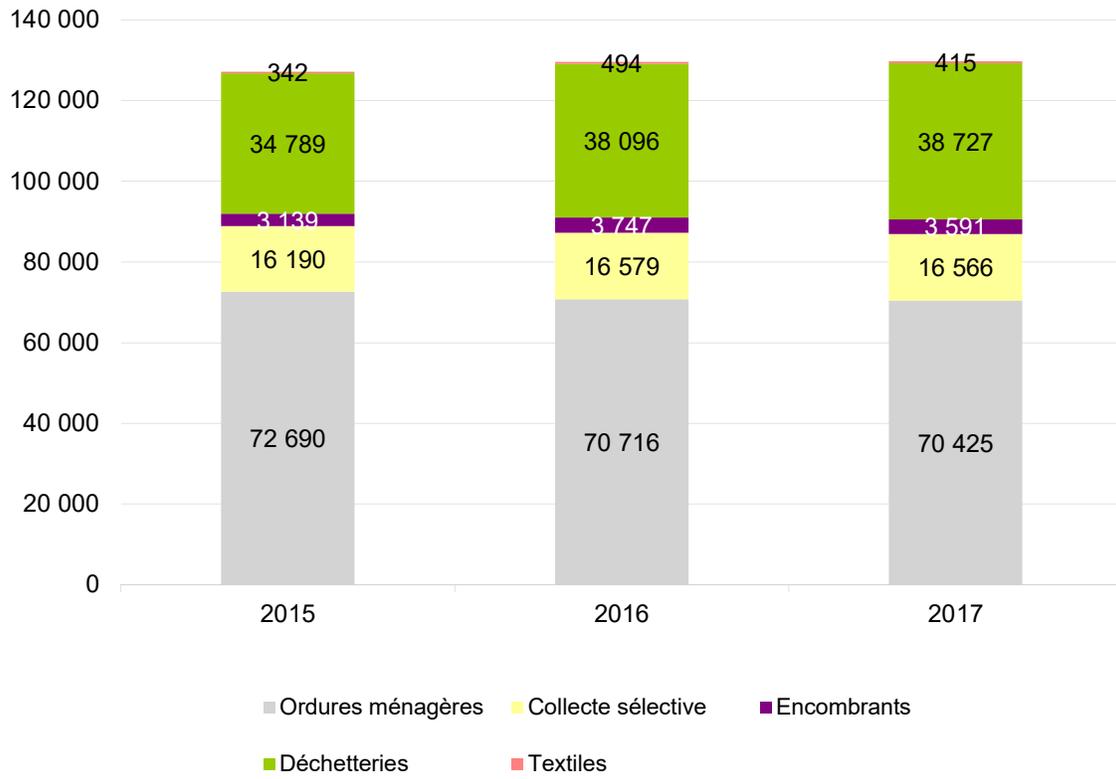
Evolution des tonnages collectés en déchetterie depuis 10 ans



BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2017

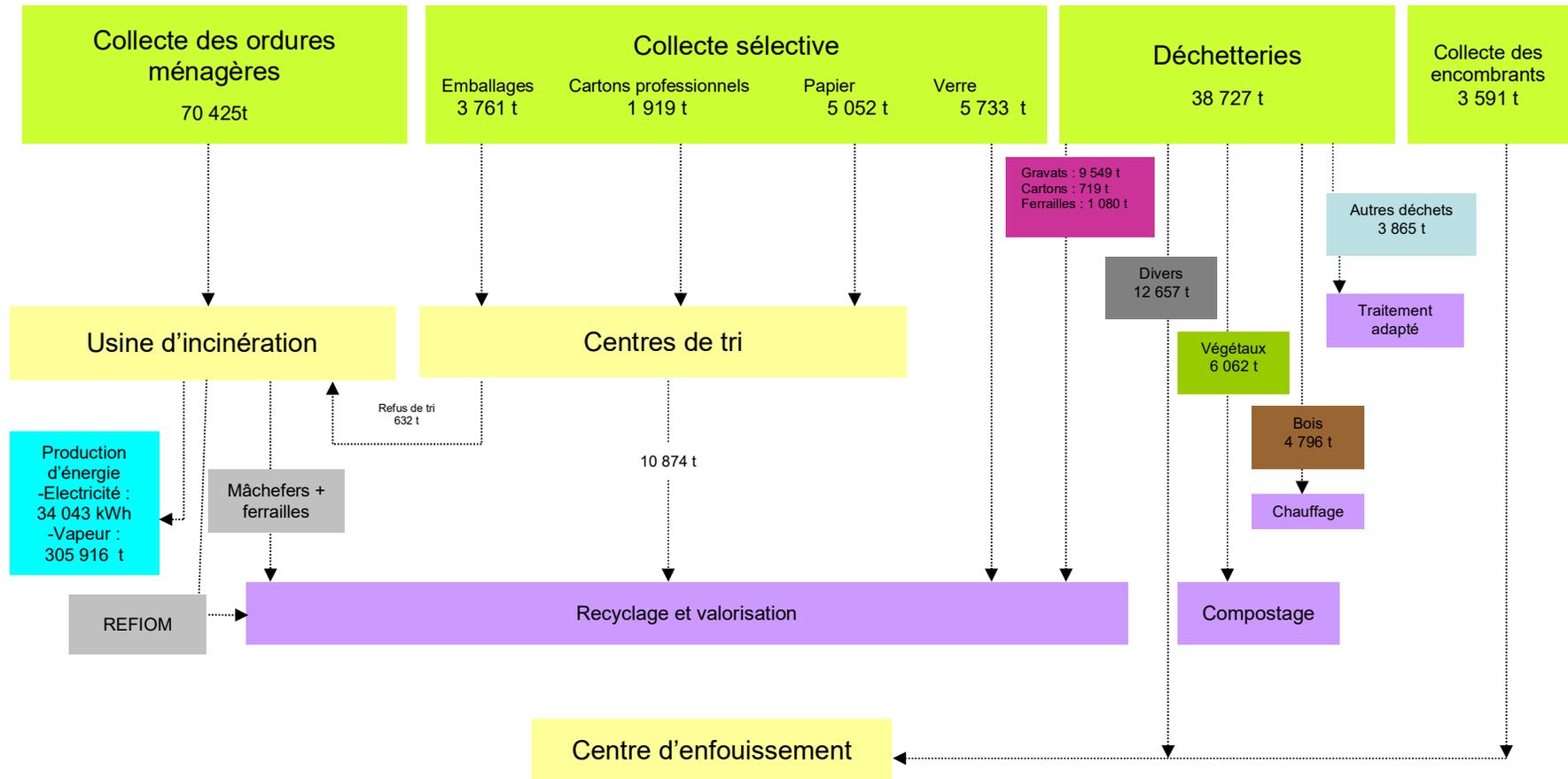
	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Ordures ménagères	72 690	70 716	70 425	- 0,41 %
Collecte sélective	16 190	16 579	16 565	- 0,08 %
Objets encombrants	3 139	3 748	3 591	- 4,17 %
Déchetteries	34 791	38 096	38 727	+ 1,66 %
Textiles	342	494	415	- 16,08 %
TOTAL	127 152	129 633	129 723	+ 0,07 %

Evolution des tonnages collectés



LE TRAITEMENT DES DECHETS

Bilan des tonnages traités en 2017



Valorisation matière :

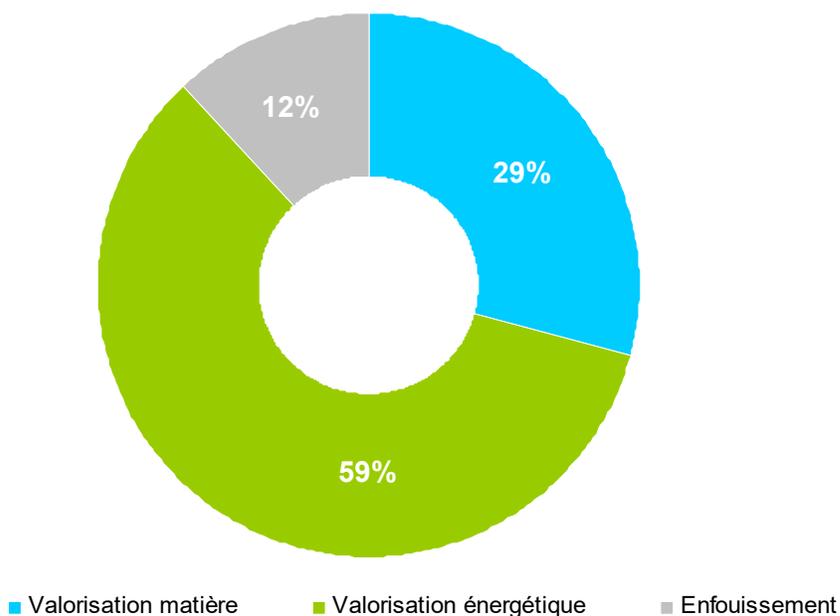
29 % (17 % de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % de recyclage des matériaux issus de la collecte sélective).

Valorisation

énergétique : 59 % (54,7 % d'ordures ménagères à l'usine d'incinération, 3,8 % de bois utilisé en chaufferie et 0,5 % de refus du centre de tri à l'usine d'incinération).

Enfouissement :

12 % (divers de déchetteries et collecte d'encombrants).



VALORISATION MATIERE

LE TRI

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers le centre de tri de Razimont (Epinal-exploitant SITA, sous-traitant de Véolia) triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Le verre transite par la société Paté, afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage.

90 % du papier est de bonne qualité ce qui permet de l'acheminer directement vers les papeteries. Les 10 % restants sont triés sur un centre de tri spécifique du prestataire à Thaon-les-Vosges (tri des différentes sortes de papier-carton) avant envoi en papeterie.

Le carton issu des activités professionnelles fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi dans la filière de recyclage.

LE RECYCLAGE

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Eco-Emballages, société agréée par l'Etat chargée de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide d'Eco-Emballages se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 27 mai 2011, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Eco-Emballages (Contrat Barème E) pour une durée de 6 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois (le renouvellement a eu lieu en 2014). Ces contrats ont été prolongés d'un an pour se terminer au 31 décembre 2017, le nouveau contrat Citeo (fusion d'Eco Emballages et d'Ecofolio) ne débutant qu'au 1^{er} janvier 2018. Les matières recyclées sont les suivantes :

- Plastiques : Paprec France ;
- Briques alimentaires : Novatissue (88) ;
- Cartonnettes : European Products Recycling ;
- Acier : Paprec France ;
- Aluminium : Paprec France ;
- Verre : OI MANUFACTURING.

Les usines privilégiées par les recycleurs pour les différents matériaux sont les suivantes :

- Plastiques : Wellman à Verdun (55), Sorepla à Neufchâteau (88) et Freudenberg Politex à Colmar (68) ;
- Briques alimentaires : Novatissue à Laval-sur-Vologne (88) ;
- Cartons/cartonnettes : DS Smith Kaisersberg (68) ;
- Acier : Galoo à Halluin (59) ou Arcelor Mittal à Dunkerque (59) ou Desplat à Dijon (21) ;
- Aluminium : Sirmet à Boulazac (24) ;
- Verre : OI Manufacturing à Gironcourt (88).

De même, les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaisersberg (68) et chez Sonoco à Schweighouse (67) et la ferraille issue des déchetteries à Toul (54).

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PET Clair	373	405	442	+ 9,1 %
PET Foncé	92	111	99	- 10,2 %
PEHD	188	126	163	+ 29,5 %
Briques alimentaires	125	114	112	- 2,1 %
Cartons :	2 017	2 140	2 254	
- <i>collecte sélective</i>	1 361	1 453	1 556	+ 5,3 %
- <i>déchetteries</i>	656	687	698	
Cartons des professionnels	1 953	1 955	2 003	+ 2,5 %
Acier	226	287	306	+ 6,7 %
Aluminium	27	14	52	+ 272,6 %
Ferraille des déchetteries	1 092	1 221	1 111	- 9,1 %
Verre	5 468	5 785	5 681	- 1,8 %
Papier	4 838	4 827	4 592	- 4,9 %
TOTAL	16 399	16 985	16 815	- 1,0 %

VALORISATION ORGANIQUE

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013. Cette plate-forme, auparavant exploitée par la société Betaigne a été transférée par cette dernière à la société Onyx Est / Véolia au 1^{er} juillet 2017.

Ce compostage permet, à partir des 6 062 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 730* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

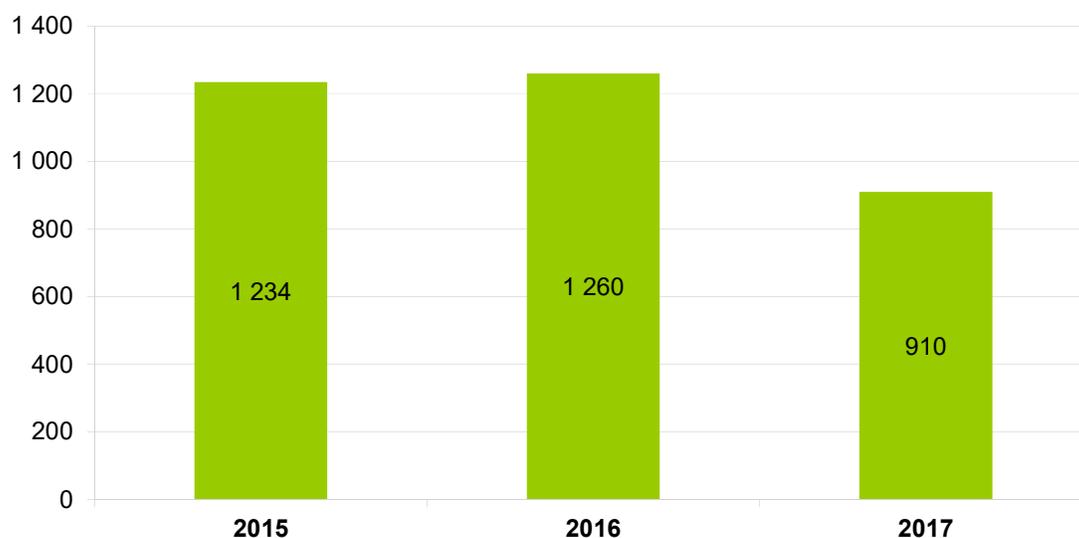
* 1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie. Transformés sur la plateforme de Onyx EST à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an.

En 2017, ce sont 910 tonnes qui ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération et environ 100 personnes par jour qui ont reçu conseils et informations grâce à la présence d'agents communautaires et de la société Véolia.

Evolution du tonnage de compost restitué aux habitants du Grand Nancy



VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, dispose d'une capacité maximale d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public.

Le concessionnaire historique « Nancy Energie », arrivé à l'échéance de son contrat de 30 ans, a cessé son activité le 30 juin 2016.

Une nouvelle Délégation de Service Public, attribuée à la société Val'ERgie (filiale de VEOLIA) a démarré le 1^{er} Juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

La continuité du service public a été assurée sans difficulté particulière avec le maintien de l'équipe d'exploitation en place.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

EVOLUTION DES TONNAGES

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
O.M. Grand Nancy *	74 676	72 327	71 907	- 1%
O.M. hors Grand Nancy **	17 074	21 154	36 008	+ 70%
Déchets hospitaliers	5 093	5 405	5 337	- 1%
Déchets Industriels Banals (DIB)	1 367	3 348	3 096	- 8%
Déchets interruptibles / Autres déchets ménagers	17 053	9 019 ***	576	- 94%
Total reçu	115 263	111 253	116 924	+ 5%

* : dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

** : dont ordures ménagères, refus de tri

*** : Le statut de « déchets interruptibles » n'a plus d'existence dans le nouveau contrat (cf délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 01/04/2016). Les tonnages correspondants se retrouvent désormais dans les rubriques « autres déchets ménagers » et « DIB ».

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants, il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines.

Depuis décembre 2016, le site assure également la prise en charge des déchets de l'agglomération de Strasbourg dans la limite de 15 000t/an, en raison de la fermeture de l'usine de Strasbourg pour travaux. Cela explique l'importante hausse des

OM hors Grand Nancy traitées en 2017 (+ 70 %). Les DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement

des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandoeuvre.

Le tonnage reçu est traité de la façon suivante :

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Incinéré à Ludres(*)	108 721	105 620	114 654	+ 9%
Incinéré sur autre site (**)	0	51	57	+ 12%
Mis en ISDND	5 242	2 839 (***)	0	-
Mis en balles (****)	sans objet	1 725	4 063	+ 136%

(*) : Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

(**) : correspond aux déchets hospitaliers détournés

(***) : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux – uniquement 1^{er} semestre 2016

(****) : uniquement à compter du 2^{ème} semestre 2016

En 2017, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été successivement arrêtées durant 4 et 3 semaines (période septembre/octobre) pour les opérations de maintenance annuelle. L'arrêt de la ligne n°1 a permis de réaliser les travaux d'amélioration du rendement énergétique du four n°1. Les travaux similaires sur le four n°2 avaient été menés en 2016.

Dans le cadre du nouveau contrat, le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

L'augmentation du tonnage incinéré et mis en balles en 2017 est liée au traitement des OM en provenance de Strasbourg qui quelquefois saturent l'installation notamment durant les arrêts techniques des lignes de traitement.

FONCTIONNEMENT DE L'USINE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

L'effectif de l'usine est de 29 personnes au 31 décembre 2017; sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandoeuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy.

La performance énergétique de l'usine est de 93 % en 2017. Ce pourcentage détermine le taux de TGAP appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy, de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Heures de fonctionnement	16 129	15 546	15 845	+ 2%
Tonnage incinéré/heure/four	6,745	6,79	7,24	+ 7%
Vapeur produite (t vapeur)	302 918	295 583	305 916	+ 3%
Electricité produite (MWh)	34 967	36 563	34 043	- 7%
Electricité vendue (MWh)	22 261	24 417	22 757	- 7%
Chaleur vendue (MWh)	114 580	122 719	117 408	- 4%

Le niveau de production électrique a sensiblement diminué par rapport à celui de 2016 en raison d'un problème rencontré au printemps sur un palier du réducteur du groupe turbo alternateur.

En 2017, la quantité de chaleur vendue, fonction des conditions climatiques, est légèrement inférieure par rapport à l'année précédente.

SOUS PRODUIT DE L'INCINERATION

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

- Les mâchefers

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Tonnage incinéré (rappel)	108 721	105 620	114 654	+ 9%
Production mâchefers bruts				
* En t	25 232	24 132	25 889	+ 7%
* En t/t OM	0,23	0,23	0,23	Stable
Valorisation (en t)				
* ferrailles sortie Ludres ⁽¹⁾	197	183	79	- 57 %
* ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	2 760	2 408	2 043	- 15 %
* non ferreux plateforme mâchefers	197	282	370	+ 31 %
Valorisation mâchefers (en t)				
* valorisation en Travaux Publics (au 31/12 de l'année en cours)	3 273 t	0	36 013	-
* mise en CET	0	0	0	

⁽¹⁾ La variation de la répartition des différentes catégories de ferrailles est liée à l'abandon du déferrailage sur site (sauf gros objets) et à son externalisation. De plus, de fortes variations résultent de la gestion des stockages et évacuations, la production étant relativement stable.

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 23 % du tonnage O.M. entrant, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrailés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingeheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (nouvelle réglementation) est valorisable selon la nouvelle réglementation.

Plus de 10 000 tonnes de mâchefers stockés en 2016 ont pu être valorisées au cours de l'année 2017, diminuant d'autant le stock à valoriser.

- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Tonnage incinéré (rappel)	108 721	105 620	114 654	+ 9%
Production REFIOM				
* en t	3 657	3 312	3 419	+ 3%
* en t/t OM	3,4 %	3,1%	3,0%	- 3%

Les REFIOM, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'O.M. entrant. Les REFIOM sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduels (PSR).

Les REFIOM sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR.

ENFOUISSEMENT

Les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries sont acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54 – exploitant SITA).

	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Tonnages enfouis	13 961	15 405	15 291	- 0,74 %
Indicateur (base 100 en 2010)	99,37	109,64	108,83	

(tonnage 2010 : 14 050 tonnes)



4

COMMUNICATION



Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (notamment en 2017 les campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants, notamment tel que suit :

LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 4 856 contacts physiques et 7 972 contacts téléphoniques en 2017.

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...),
- assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte,
- propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.



JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE

En 2017 a eu lieu la 13^{ième} édition de Jardins de ville, jardins de vie. En plus du Jardin des créateurs, des 120 exposants, des incontournables animations et ateliers, cette nouvelle édition a proposé aux quelques 20 000 visiteurs des nouveautés autour du réemploi et de la réparation, de la biodiversité, de l'écologie urbaine ou encore un potager éphémère cultivé par le service Espaces verts pour l'occasion.

LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2017 :

- **42 540** personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- **114** personnes sensibilisées dans les collèges et lycées
- **41** animations scolaires réalisées, soit **1 017** élèves sensibilisés

Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Challenge de la

citoyenneté, Nature en fête, Saveurs Nature, Pépinière en vert), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, ...). On estime ainsi à 25 000 le nombre de personnes contactées lors de ces événements.

LES MAITRES COMPOSTEURS

Les maîtres composteurs sont également intervenus dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage.

Comme les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri, les maîtres composteurs ont également participé à différentes manifestations sur l'agglomération, suscitant l'intérêt des habitants.

Les actions de sensibilisation des Maîtres composteurs en chiffres en 2017 :

- **15** animations scolaires réalisées, soit **275** élèves sensibilisés
- **9** participations aux manifestations, **1 800** contacts directs

LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

60 visites du centre de valorisation des déchets de Ludres organisées en 2017, soit **1 371** personnes sensibilisées.

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le nouveau circuit pédagogique. Une découverte ludique pour petits et grands avec expo, vidéos, quiz et jeux.

5

**ASPECTS
JURIDIQUES ET
FINANCIERS**

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT

Huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy :

- la pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- le tri et conditionnement des emballages et cartons (groupement Rimma Onyx Est),
- la gestion des déchetteries (Société Nicollin),
- la reprise de la ferraille (Société Métalifer),
- la reprise des cartons et papiers (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets issus des déchetteries (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets verts (Société Onyx Est depuis le 1^{er} juillet 2017).

La durée de ces marchés est de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2013.

ECO EMBALLAGES

Le Grand Nancy est signataire depuis le 27 mai 2011 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème E) avec Eco-Emballages. Ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

LES AUTRES ECO-ORGANISMES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes :

- EcoFolio pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés ;
- Ecosystème pour la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Recylum pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
- EcoMobilier pour la collecte et le traitement des meubles collectés en déchetteries ;
- EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries ;
- EcoTextiles pour la collecte et le traitement des déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie collectés dans des bornes spécialisées mises en place sur le territoire du Grand Nancy.

LES ASPECTS FINANCIERS

LES INVESTISSEMENTS

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs, conteneurs et sacs ;
- construction des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- construction et entretien des déchetteries ;
- travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Dépenses

Pour l'année 2017, les dépenses d'investissements (1,76 M€), auxquels il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,38 M€), soit un total de **2,14 M€** ont porté principalement sur :

- les études (0,30 M€) ;
- l'acquisition de conteneurs, bacs spécialisés et conteneurs enterrés et acquisition de matériels et bennes pour les déchetteries (0,69 M€) ;
- la réalisation de travaux relatifs à la collecte des ordures ménagères (plate-formes, encadrements, centre de collecte), à l'entretien des déchetteries existantes, à l'équipement des déchetteries de Nancy (0,77 M€).

Recettes

Les recettes d'investissement pour l'année 2017 s'élèvent à **0,47 M€**.

Dans le cadre de l'installation des conteneurs semi-enterrés, le Grand Nancy signe des conventions avec les bailleurs afin de définir les modalités de l'opération notamment en termes financiers. Le bailleur prend en charge les investissements liés à la maîtrise d'œuvre et aux travaux.

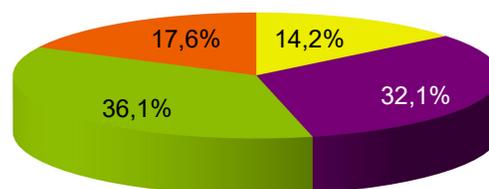
Ainsi, en 2017, le montant de ces remboursements s'est élevé à 0,09 M€.

Par ailleurs, le Grand Nancy a signé avec Eco Emballages et Ecofolio un plan de relance du tri dans lequel ces éco organismes subventionnent à hauteur de 75 % les dépenses liées à la mise en place de conteneurs pour le tri des emballages, du verre et du papier (maîtrise d'œuvre, acquisition et travaux).

En 2017, le Grand Nancy a perçu 0,22 M€ au titre de cette opération qui s'est achevée en juin 2017.

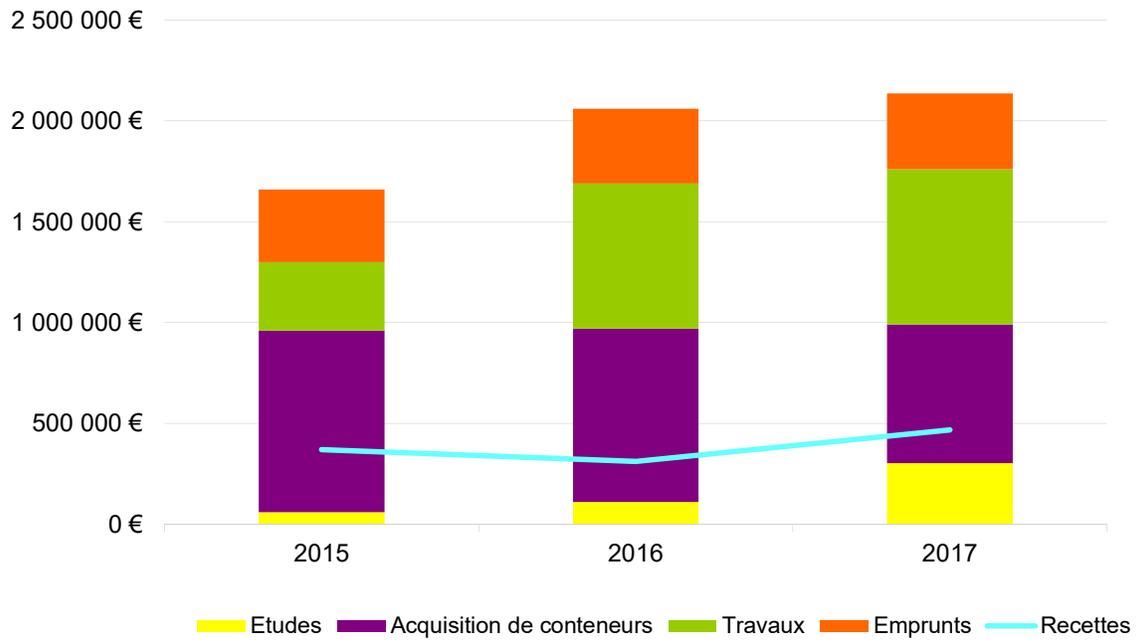
Des régularisations comptables pour un montant de 0,16 M€ ont également été inscrites au compte administratif.

Répartition des dépenses d'investissement



- Etudes
- Acquisition de conteneurs
- Travaux
- Emprunts

Evolution des dépenses et recettes d'investissement



LE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères est présentée ci-dessous (certaines charges indirectes ne sont pas comptabilisées dans ce tableau et sont en cours d'évaluation).

Prestations	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Collecte (incluant la pré-collecte)	12 195 410 € Dont 2 403 285 € HT	12 009 235 € ⁽¹⁾ Dont 2 942 970 € HT	12 174 530 € Dont 2 688 515 € HT	+ 1,38%
Gestion des déchetteries	2 050 440 € Dont 23 995 € HT	2 062 325 € Dont 24 650 € HT	2 100 290 € ⁽²⁾ Dont 26 100 € HT	+ 1,84%
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	1 818 220 €	1 742 630 €	1 838 960 €	+ 5,53%
Tri	960 250 € Dont 782 225 € HT	921 680 € Dont 791 350 € HT	935 640 € HT	+ 1,51%
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	192 925 €	245 555 €	236 330 €	- 3,75%
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	80 005 €	72 680 €	58 470 € ⁽³⁾	- 19,55 %
Incinération	8 257 350 €	6 333 930 € Dont 2 297 880 € HT	4 188 350 € ⁽⁴⁾ HT	- 33,87%
Contribution Economique Territoriale	187 735 €	276 780 €	-	-
Taxe foncière de l'usine	1 185 590 € Dont 715 400 € HT	1 073 150 € Dont 361 060 € HT	-	-
Acquisition sacs	280 810 € Dont 132 355 € HT	234 830 € Dont 203 600 € HT	79 260 € ⁽⁵⁾ Dont 61 460 € HT	- 66,25%
Frais de personnel	1 409 190 €	1 410 200 €	1 342 745 €	- 4,78%
Intérêt des emprunts	108 425 €	98 470 €	87 865 €	- 10,77%
Subventions	71 635 €	78 730 €	98 525 €	+ 25,14%
Frais divers	797 115 € Dont 7 450 € HT	849 555 € Dont 19 170 € HT	823 725 € Dont 79 440 € HT	- 3,04%
TOTAL	29 595 100 € Dont 4 064 710 € HT	27 409 750 € Dont 6 640 690 € HT	23 964 690 € Dont 7 979 505 € HT	- 12,57%

⁽¹⁾ La baisse sur ce poste de dépenses depuis 2015 est notamment liée à la suppression d'une collecte annuelle d'encombrants en porte-à-porte, de la réduction de fréquence de la collecte des ordures ménagères hors hyper centre de Nancy ainsi que de la collecte du carton des professionnels en hyper centre de Nancy

et à l'arrêt de la fourniture des sacs pour la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2015 (année pleine en 2016).

- (2) L'augmentation constatée est liée à l'augmentation des tonnages collectés en déchetteries en 2017.
- (3) La baisse des coûts constatée depuis 2014 est due à la signature d'une convention avec EcoDDS (éco organisme en charge des déchets diffus spécifiques) qui prend en charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages. Il ne reste ainsi à la charge du Grand Nancy que la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages qui ne rentrent pas dans les catégories prises en charge par EcoDDS ainsi que les déchets dangereux des professionnels. La prise en charge par le Grand Nancy en 2015 et 2016 est beaucoup plus importante en raison d'une exigence plus accrue d'EcoDDS sur les produits acceptés.
- (4) Suite au nouveau contrat de l'usine d'incinération effectif depuis le 1^{er} juillet 2016, la baisse amorcée en 2016 se confirme en 2017 (les nouveaux tarifs étant appliqués sur une année pleine). Par ailleurs, la CET et la taxe foncière de l'usine d'incinération sont comprises dans le prix de l'incinération payée au concessionnaire.
- (5) Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy n'achète des sacs pour la collecte des ordures ménagères que pour les secteurs de Nancy où la gestion de bacs n'est pas possible (secteurs Ville Vieille et Centre Ville Charles III) ce qui explique la baisse importante du coût d'acquisition. En 2016, cette baisse continue puisque l'arrêt de la distribution est effectif sur une année complète. En 2017, la baisse importante est liée au fait qu'un stock de sacs a été fait en 2016, minimisant les achats de sacs en 2017.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

(en €)	2015	2016	2017
Communication (prestations, annonces, impressions)	258 215 €	256 208 €	269 020 € Dont 19 925 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI	42 520 € Dont 4 920 € HT	58 345 € Dont 10 890 € HT	43 410 € Dont 12 240 € HT
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...)	59 760 € Dont 2 054 € HT	60 230 € Dont 2 090 € HT	67 370 € Dont 2 140 € HT

FINANCEMENT DU SERVICE

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

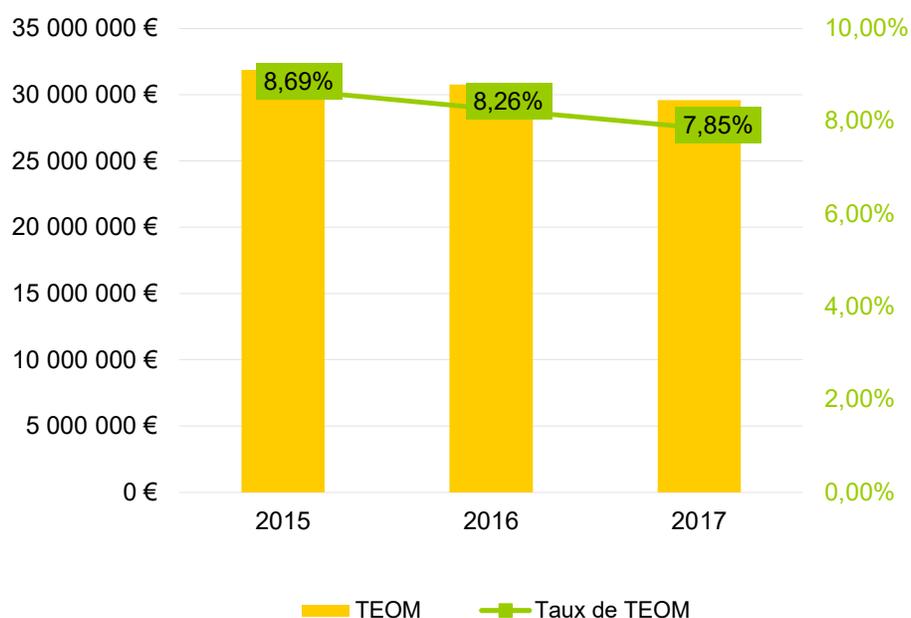
Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 29 596 240 € pour 2017, a donc évolué de la manière suivante :

Evolution de la TEOM



LA REDEVANCE SPECIALE

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics.

Dès lors que ces activités produisent plus de 1000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale.

QUI SONT LES REDEVABLES ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administration, ...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, ...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets.

Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.

Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM).

Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500 \text{ litres}$.

Comment est calculée la Redevance Spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte du secteur x 52 semaines x prix au litre (*).

BILAN 2017

Au 31 décembre 2017, 733 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 003 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2017 s'élève à 2 530 870 €.

(*) Tarifs 2017 :

Déchets ménagers : 0,03184 € / L

Papier, verre, emballages : 0,01592 € / L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

LES APPORTS EN DECHETTERIE

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service :

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit obligatoirement être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE : gratuit
Bois, déchets verts : 10 € HT / m³
Gravats : 25 € HT / m³
Déchets divers : 35 € HT / m³
Déchets diffus spécifiques : 2 € HT / kg

Pour 2017, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 137 830 €.

Les communautés de communes extérieures

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes du Grand Couronné et du Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries communautaires. La convention signée avec la communauté de communes de Moselle et Madon est arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

Pour 2017, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 154 785 €.

LES ECO ORGANISMES

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

en €	2015	2016	2017
Eco-Emballages	1 559 550 € Dont 1 247 640 € HT	1 718 580 € Dont 1 583 090 € HT	1 766 660 € HT
Ecofolio	292 080 € HT	-	516 210 € HT ⁽¹⁾
OCAD3E	63 715 €	85 100€	82 190 € ⁽²⁾
EcoDDS	5 685 €	5 325 €	12 820 € ⁽³⁾
Eco Mobilier	137 475 €	134 565 €	93 510 € ⁽⁴⁾
Eco TLC	8 470 €	25 600 €	25 410 €
TOTAL	2 066 975 € Dont 1 539 720 € HT	1 969 180 € Dont 1 583 090 € HT	2 496 800 € Don't 2 282 870 € HT

⁽¹⁾ Pour 2016, les soutiens habituellement perçus en fin d'année ne l'ont été que début 2017 ce qui explique l'important montant perçu en 2017.

⁽²⁾ La légère baisse des soutiens perçus est dûe à une légère baisse des tonnages collectés en 2017.

⁽³⁾ L'augmentation des soutiens s'explique par un soutien à la communication versé en 2017 en plus du soutien annuel forfaitaire.

⁽⁴⁾ La baisse des soutiens versés par Eco Mobilier s'explique par le fait que de plus en plus de déchetteries sont équipées de bennes mobilier prises en charge par l'éco organisme (collecte et traitement), ce qui réduit le nombre de déchetteries non équipées pour lesquelles des soutiens compensatoires sont versés au Grand Nancy.

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe 1 du présent rapport.

LES AUTRES RECETTES

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2015	2016	2017
Ademe ⁽¹⁾	6 555 €	305 800 €	-
Vente de matériaux	1 384 785 € Dont 1 051 840 € HT	1 494 580 € Dont 1 288 640 € HT	1 667 605 € Dont 1 474 485 € HT
Redevance sur l'incinération ⁽²⁾	305 710 € HT	523 880 € HT	343 580 € HT
Autres recettes (composteurs, cartes DASRI...) et opérations d'ordre	1 081 470 € ⁽³⁾ Dont 124 440 € HT	308 635 € Dont 40 450 € HT	151 700 € Dont 14 700 € HT
TOTAL	2 778 520 € Dont 1 481 990 € HT	2 632 895 € Dont 1 852 970 € HT	2 162 885 € Don't 1 832 765 € HT

⁽¹⁾ Le solde du PLP (année 5) n'a été mandaté que début 2016 ce qui explique la faible subvention de l'Ademe en 2015. Le PLP a pris fin en 2016 d'où l'absence de subvention en 2017.

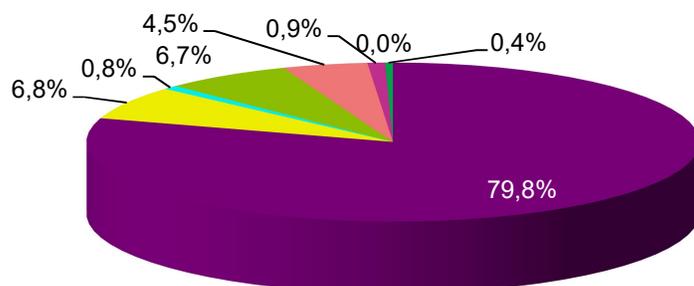
⁽²⁾ Chiffres non comparables entre eux en raison du renouvellement du contrat en 2016 et donc de décalages dans les perceptions de ces recettes

BILAN DES RECETTES

	2015	2016	2017
TEOM	31 876 925 €	30 761 856 €	29 596 240 €
Redevance spéciale	2 684 630 €	2 584 100 €	2 530 870 €
Accès en déchetteries	330 705 € Dont 106 510 € HT	331 380 € Dont 107 180 € HT	292 620 € Dont 137 830 € HT
Eco-organismes	2 066 975 € Dont 1 539 720 € HT	1 969 180 € Dont 1 583 090 € HT	2 496 800 € Dont 2 282 870 € HT
Autres recettes	2 778 520 € Dont 1 481 990 € HT	2 632 895 € Dont 1 852 970 € HT	2 162 885 € Dont 1 832 765 € HT
TOTAL	39 737 755 € Dont 3 128 220 € HT	38 279 410 € Dont 3 543 240 € HT	37 079 415 € Dont 4 253 470 € HT

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

Part des différentes recettes de fonctionnement



- TEOM
- Redevance Spéciale
- Accès en déchetteries
- Eco Organismes
- Vente de matériaux
- Recettes de l'incinération
- Ademe
- Autres recettes

PRESENTATION ANALYTIQUE DES COÛTS

METHODE UTILISEE

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- D'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - Identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - Eclairer la prise de décision ;
 - Etablir une tarification ;
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives

à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

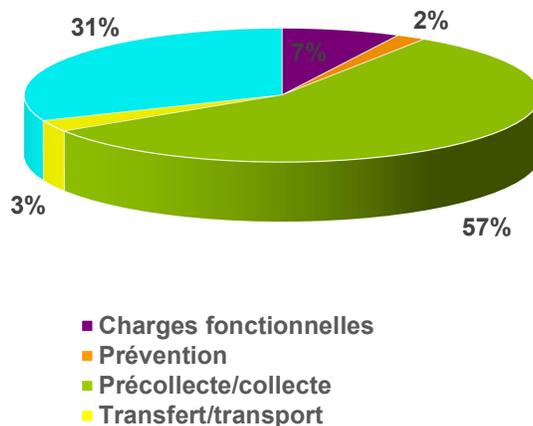
Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service, ...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.

STRUCTURE DES COÛTS

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :

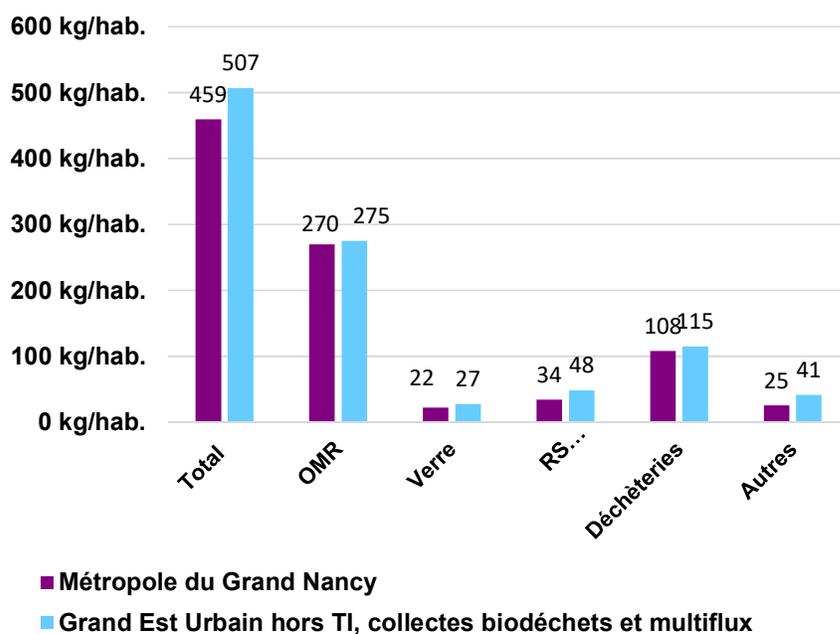
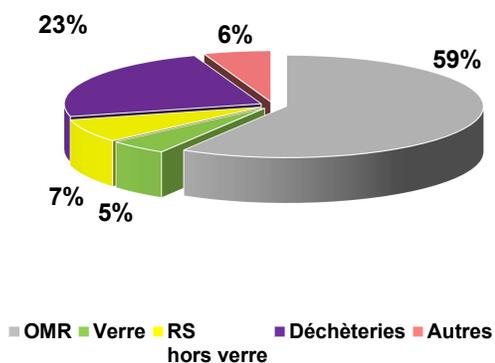
Postes de charges



Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure

PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES

Répartition des tonnages par flux



Ratios collectés en kg/hab./an	Total	OMR	Verre	RS hors verre	Déchèteries	Autres
Métropole du Grand Nancy	459 kg/hab.	270 kg/hab.	22 kg/hab.	34 kg/hab.	108 kg/hab.	25 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : National urbain dense						
Résultat enquête collecte 2012	481 kg/hab.	325 kg/hab.	18 kg/hab.	42 kg/hab.	50 kg/hab.	46 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-22 kg/hab.	-55 kg/hab.	4 kg/hab.	-8 kg/hab.	58 kg/hab.	-21 kg/hab.
Ecart en %	-4%	-17%	23%	-19%	116%	-45%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Ratios collectés Données 2016	507 kg/hab.	275 kg/hab.	27 kg/hab.	48 kg/hab.	115 kg/hab.	41 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-47 kg/hab.	-5 kg/hab.	-5 kg/hab.	-14 kg/hab.	-7 kg/hab.	-16 kg/hab.
Ecart en %	-9%	-2%	-18%	-29%	-6%	-39%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Ratios collectés Données 2016	513 kg/hab.	279 kg/hab.	25 kg/hab.	45 kg/hab.	127 kg/hab.	36 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-53 kg/hab.	-9 kg/hab.	-3 kg/hab.	-11 kg/hab.	-19 kg/hab.	-11 kg/hab.
Ecart en %	-10%	-3%	-12%	-25%	-15%	-30%

Les performances du Grand Nancy sur la collecte des papiers et emballages recyclables sont faibles que ce soit par comparaison au niveau national ou au niveau régional. Il y a donc une marge de progression importante dans leur collecte.

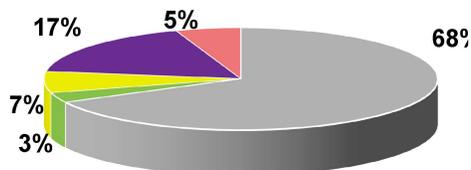
A contrario, on peut noter que le tonnage total ainsi que le tonnage OMR sont inférieurs ou proches des données nationales et locales.

PRESENTATION ET ANALYSE DES COÛTS AIDÉS

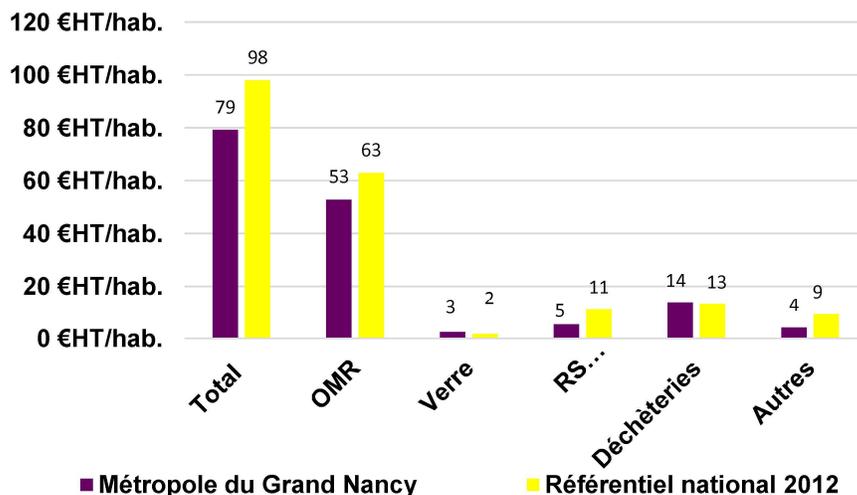
Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

Ainsi, en 2017, le coût aidé par habitant est de 79 € et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Répartition du coût aidé par flux



- OMR
- Verre
- Recyclables hors verre
- Déchèteries

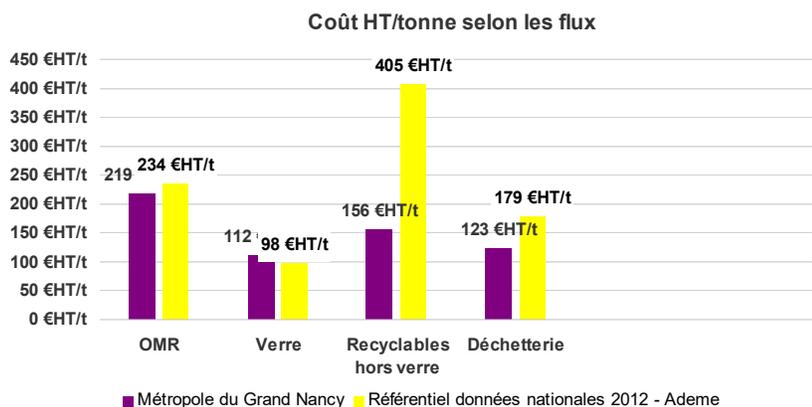


- Métropole du Grand Nancy
- Référentiel national 2012

Coûts aidés en €/HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
Métropole du Grand Nancy	79 €/HT/hab.	53 €/HT/hab.	3 €/HT/hab.	5 €/HT/hab.	14 €/HT/hab.	4 €/HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : National urbain dense						
Référentiel national 2012	98 €/HT/hab.	63 €/HT/hab.	2 €/HT/hab.	11 €/HT/hab.	13 €/HT/hab.	9 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-19 kg/hab.	-10 kg/hab.	1 kg/hab.	-6 kg/hab.	1 kg/hab.	-5 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-19%	-16%	39%	-52%	5%	-54%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Ratios collectés Données 2016	92 €/HT/hab.	61 €/HT/hab.	2 €/HT/hab.	9 €/HT/hab.	16 €/HT/hab.	5 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-13 kg/hab.	-8 kg/hab.	1 kg/hab.	-3 kg/hab.	-2 kg/hab.	-1 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-14%	-14%	41%	-38%	-15%	-12%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Ratios collectés Données 2016	97 €/HT/hab.	63 €/HT/hab.	2 €/HT/hab.	10 €/HT/hab.	18 €/HT/hab.	5 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-18 kg/hab.	-10 kg/hab.	1 kg/hab.	-5 kg/hab.	-4 kg/hab.	0 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-19%	-16%	25%	-47%	-24%	-9%

Les ordures ménagères concentrent près de 68 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets et 59 % du tonnage total collecté (hors gravats de déchetteries). On note une nouvelle fois que les données du Grand Nancy, en l'occurrence les coûts, sont inférieures aux coûts nationaux et locaux.

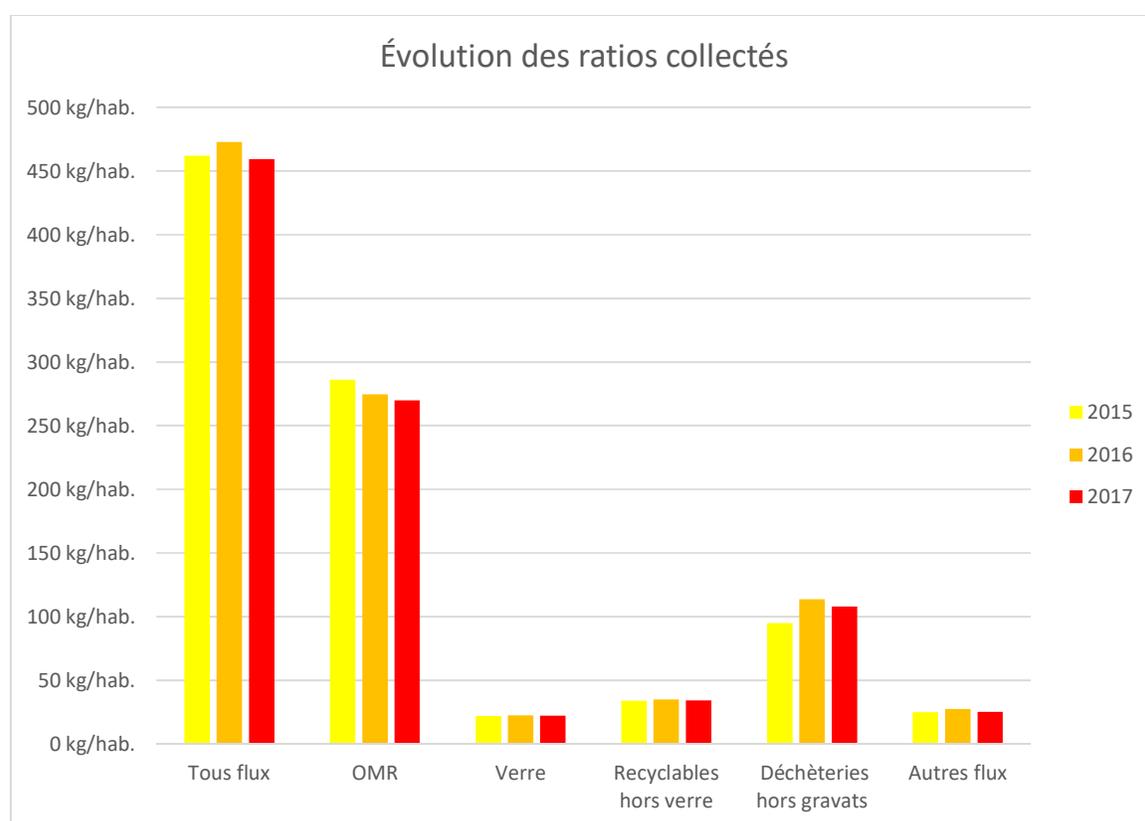
ANALYSE DES COÛTS A LA TONNE



Hormis pour le verre, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont inférieurs aux coûts nationaux. Pour le verre, cette différence s'explique par le fait que la collecte du verre s'effectue pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.

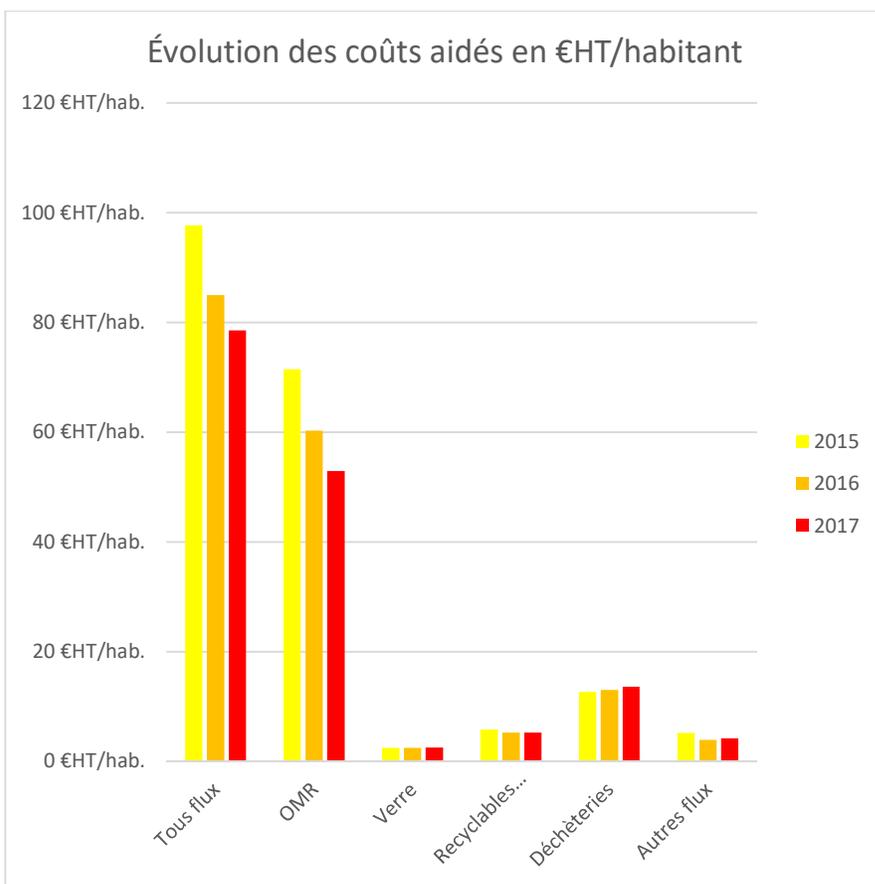
EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Autres flux
2015	462 kg/hab.	286 kg/hab.	22 kg/hab.	34 kg/hab.	95 kg/hab.	25 kg/hab.
2016	473 kg/hab.	274 kg/hab.	22 kg/hab.	35 kg/hab.	114 kg/hab.	27 kg/hab.
2017	459 kg/hab.	270 kg/hab.	22 kg/hab.	34 kg/hab.	108 kg/hab.	25 kg/hab.



EVOLUTION DES COUTS DU GRAND NANCY

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
2015	98 €HT/hab.	72 €/hab.	2,5 €/hab.	6 €/hab.	13 €/hab.	5 €/hab.
2016	85 €HT/hab.	60 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	13 €/hab.	4 €/hab.
2017	79 €HT/hab.	53 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	14 €/hab.	4 €/hab.



On constate que le coût aidé par habitant est, en 2017, inférieur aux collectivités de catégorie « urbain dense » (voir tableau p.73). Cette évolution est notamment liée aux adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et au nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

6

ANNEXES

ANNEXE : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES

1/ Soutiens Eco Emballages

Comme il est expliqué dans la méthode utilisée pour la présentation des coûts analytique (p. 72), les montants ne sont pas ceux du compte administratif.

	2014	2015	2016
Soutiens au service de la collecte sélective	793 890,28 €	909 088,88€	912 711,46 €
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	77 105,25 €	81 734,56 €	85 557,94 €
Soutien à la performance de recyclage	142 843,27 €	159 819,83 €	179 688,50 €
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	520 607,16 €	476 194,05 €	475 598,39 €
Soutien au développement durable	30 245,27 €	34 804,17 €	34 939,60 €
TOTAL	1 564 691,10 €	1 661 641,30 €	1 688 495,89 €

Source : liquidatifs Eco Emballages 2014, 2015 et 2016 tirés en 2015, 2016 et 2017.

2/ Soutiens Ecofolio

Les soutiens sont versés par Ecofolio en année n+1. Ainsi, les résultats présentés sont ceux relatifs aux activités des années 2013, 2014 et 2015.

	2014	2015	2016
Soutiens au recyclage	190 887,59 €	188 448,42 €	193 208,73 €
Soutien à la valorisation	69 784,02 €	70 260,72 €	64 293,03 €
TOTAL	260 671,61 €	258 709,14 €	257 501,76 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

3/ Soutiens OCAD3E

	2015	2016	2017
Soutiens au tonnage collecté	55 968,28 €	69 852,81 €	67 764,69 €
Soutien sécurité gisement	9 105,43 €	12 198,57 €	13 685,00 €
Communication	-	3 000 €	-
TOTAL	65 073,70 €	85 051,37 €	81 449,69

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

4/ Soutiens EcoDDS

	2015	2016	2017
Soutiens déchetteries équipées	5 684 €	5 202,32 €	4 828,96 €
Soutien à la communication	-	7 622,22 €	7 643,64 €
Compensation coût opérateur	-	-	-
TOTAL	5 684 €	12 824,54 €	12 472,60 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

5/ Soutiens EcoMobilier

Les soutiens Eco Mobilier sont versés en 2 fois au cours de l'année n et n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2015	2016	2017
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	82 559,00 €	61 879,87 €	26 618,89 €
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	32 761,05 €	52 707,19 €	62 913,05 €
Soutiens pour réutilisation	784,00 €	816 €	648 €
Soutiens communication	-	-	-
TOTAL	116 104,05 €	115 403,06 €	90 179,94 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

6/ Soutiens EcoTLC

Les soutiens Eco TLC sont versés en année n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2014	2015	2016
Soutien à la communication	8 467,80 €	25 604 €	25 407,40 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

métropole
GrandNancy